



Le CESER de A à Z

Mandature 2018 - 2023
Tome 2

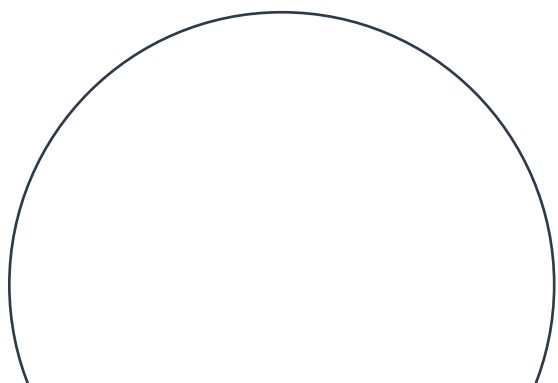
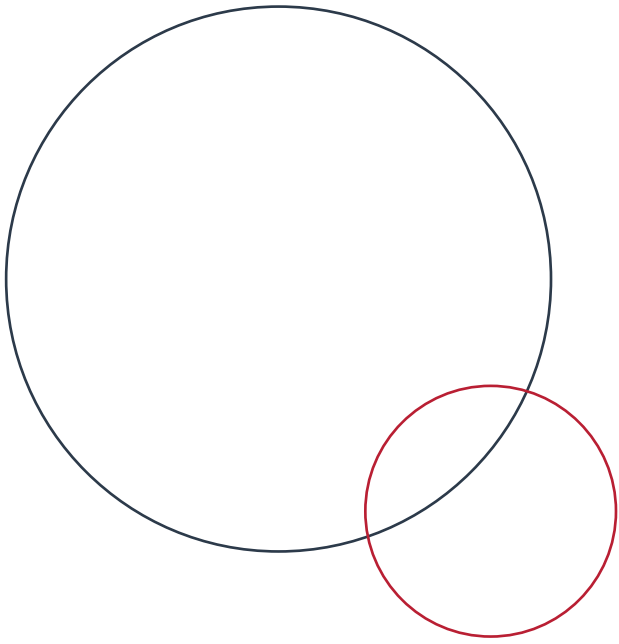
Retrouvez l'intégralité
des publications du CESER
en scannant le

QR
CODE



TABLE DES MATIÈRES

A	Accueil p 12	M	Métiers en tension p 56
	Anniversaire p 13		Mobilités p 57
	Avis p 13		Montagne p 58
B	Biodiversité p 16	N	Newsletter p 60
	Budget p 17	O	Orientation p 62
	Club des experts p 20	P	Précarité alimentaire p 64
C	Contribution p 21		Prix du CESER p 65
	CPER p 21	Q	Quorum p 68
	CTV p 22	R	Recherche p 70
	Culture p 22		Ruralités p 71
	Décrochage p 24	S	Santé p 74
D	Démocratie contributive p 25		Schémas p 74
	Drapeaux p 26		Sport p 76
	Droits culturels p 26		TER..... p 78
E	Eau p 28	T	Tourisme Durable p 78
	Eco-industrie p 29		Transversalité p 79
	Évaluation p 30		Très haut débit p 80
F	Foncier économique p 32	U	Ukraine p 82
	Formation p 33		Urgence p 82
G	Giga-factory p 36	V	Veille p 84
	Global Games..... p 37		Vulnérabilités p 85
H	Horizons 2050 p 40	W	Web 2.0 p 88
I	Intelligence Artificielle p 42	X	XXL p 90
	Intérêt régional p 43	Y	Youtube p 92
J	Jeunesse p 46	Z	ZAN p 94
K	Kilomètres..... p 50		Zones peu denses p 95
	Kilowattheure p 50		
L	Logement p 52		
	Lycées p 53		



M I-MANDAT 2021-2023

Édito du Président

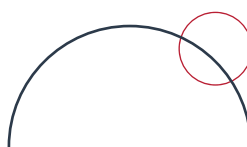


Je suis heureux de partager avec vous, le deuxième tome de notre Abécédaire, qui vient finaliser la présentation du travail du CESER Auvergne-Rhône-Alpes pour la mandature 2018-2023.

Tout comme le précédent, ce document vous présente les avis, contributions et notes qui ont été produits ces trois dernières années par notre assemblée.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des personnalités qui ont accepté de venir partager avec nos conseillers leurs expertises, à l'occasion des auditions que nous menons dans le cadre de nos travaux. Ces experts venus de tous horizons sont une richesse incroyable pour notre assemblée.

Antoine Quadrini
Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes



UNE INSTANCE AU CŒUR DES TERRITOIRES

Lieu unique de débats de connaissances et d'idées, le Conseil économique, social et environnemental régional reflète la réalité économique, sociale et environnementale de la région. Sa composition traduit la diversité des origines et des parcours.

QUEL EST SON RÔLE ?

Le CESER est la 2^e institution régionale. C'est l'assemblée consultative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Par ses avis et contributions, il concourt à l'administration de la Région.

Le CESER établit des diagnostics au plus proche des territoires et de ceux qui y vivent. C'est une institution ancrée dans le réel, au contact direct de ses partenaires, proche des problématiques quotidiennes des habitants de la région.

Le CESER est à la fois veilleur mais aussi baromètre social, laboratoire d'idées et lanceur d'alerte, rassembleur et fédérateur de toutes les forces vives régionales...

C'est une assemblée vivante, ancrée au cœur des territoires. Acteur essentiel de la démocratie, il est porteur d'une ambition pour la région.

CHIFFRES-CLÉS

122 ORGANISATIONS

émanant de la société civile organisée réparties en 4 collèges

190 MEMBRES

nommés pour un mandat de 6 ans

200 EXPERTS

auditionnés par an

20 AVIS ET CONTRIBUTIONS / AN

votés en assemblée plénière



QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Le Conseil économique, social et environnemental régional émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines) et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou autres thèmes sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER a pour mission principale d'informer et d'éclairer l'exécutif du Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales. Dans le cadre de la loi NOTRe, il conduit également une mission d'évaluation des politiques publiques.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de diversité, d'écoute, d'échange et de respect de l'autre. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.

Le CESER, société civile organisée, a également une mission de représentation dans des organismes extérieurs.

Ainsi, il participe à l'activité de nombreux organismes ou associations de la région en déléguant des représentants permanents dans des commissions mixtes, des conseils d'administration ou d'autres organisations équivalentes.

TRD S TR ES DE RAPPORTS ET T PRODUITS PAR L'INSTITUTION :

LES AVIS OBLIGATOIRES

Répondant à la volonté du législateur, le CESER se prononce sur le budget ou les schémas directeurs des politiques régionales. Le CESER dispose de 12 jours pour étudier les rapports et faire part de ses appréciations.

LES AVIS SIMPLES

Ils répondent à une saisine du Président du Conseil régional qui sollicite l'expertise du CESER sur un sujet à caractère économique, social ou environnemental. La date de remise du rapport est fixée entre le Président du Conseil régional et le Président du CESER.

LES CONTRIBUTIONS

Le CESER peut s'autosaisir sur des thématiques d'intérêt régional particulières. Les conseillers du CESER en fixent l'échéance.

LES 190 MEMBRES SONT RÉPARTIS EN 4 COLLÈGES

COLLÈGE 1

ENTREPRISES
ET ACTIVITÉS
PROFESSIONNELLES
NON SALARIÉES

40 organisations
61 conseillers

COLLÈGE 2

ORGANISATIONS
SYNDICALES
DE SALARIÉS

8 organisations
61 conseillers

COLLÈGE 3

ORGANISMES
ET ASSOCIATIONS

74 organisations
61 conseillers

COLLÈGE 4

PERSONNALITÉS
QUALIFIÉES

Choisies par le Préfet
de Région | 7 conseillers

LA GOUVERNANCE

► LE PRÉSIDENT

Antoine Quadrini préside le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) Auvergne-Rhône-Alpes depuis le 11 janvier 2018. Il est membre du CESER Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2003 (CESER Rhône-Alpes avant la fusion en 2016), il a été successivement Président de commission en 2007, 2^e vice-président en 2010 et 1^{er} vice-président en 2013.

► LES VICE-PRÉSIDENTS

Le Président délègue l'exercice d'une partie de ses fonctions à 35 vice-présidents. Certains vont le représenter, l'accompagner, assurer le suivi par une approche transversale des territoires ou des relations avec les services de l'État en région. D'autres sont présidents de commissions, de groupes de travail ou de sections.

► LE COMOP

Le comité opérationnel assiste le président du CESER, qui le consulte notamment sur l'organisation des travaux, la préparation des séances plénières et la répartition des délégations. Il assure la préparation et la mise en œuvre des décisions prises par le bureau, dont le Président du CESER assure l'exécution.

► LE BUREAU

Le bureau est l'instance de gouvernance du CESER, l'organe de pilotage. Il est composé de trente-six membres. Il réunit autour du Président l'ensemble des vice-présidents du CESER.

LES INSTANCES

► LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La Conférence des Présidents coordonne le travail des commissions et rapporte au Bureau.

► LA CONFÉRENCE DES TERRITOIRES

Afin de renforcer ses liens en région, la Conférence des Territoires réunit 11 vice-présidents délégués. Cette conférence a pour mission d'animer et de coordonner les relations entre le CESER et les différents territoires. Elle vise à être créatrice de liens plus étroits et réguliers, source d'enrichissement mutuel, au moyen d'échanges et de rencontres.

3 | **GROUPES DE TRAVAIL**
traitent en un temps court des sujets d'actualité

2 | **SECTIONS**
travaillent en profondeur avec des personnalités extérieures sur les thèmes de l'industrie et de la prospective

10 | COMMISSIONS THÉMATIQUES

- 1 Activités économiques, emploi et innovation
- 2 Environnement et transition énergétique
- 3 Orientation, éducation, formation, parcours professionnels
- 4 Territoires - Transport, infrastructures et numérique
- 5 Solidarités, inclusion sociale et santé
- 6 Enseignement supérieur, recherche et innovation
- 7 Jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnel
- 8 Coopérations internationales - Europe et fonds structurels
- 9 Ruralité, équité et équilibre des territoires, développement des territoires ruraux
- 10 Budget - Finances

Compétentes dans tous les domaines de l'action régionale, ces instances étudient, auditionnent, analysent et rédigent des avis et contributions à l'intention du Conseil régional et de l'ensemble des décideurs de la Région.

LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE

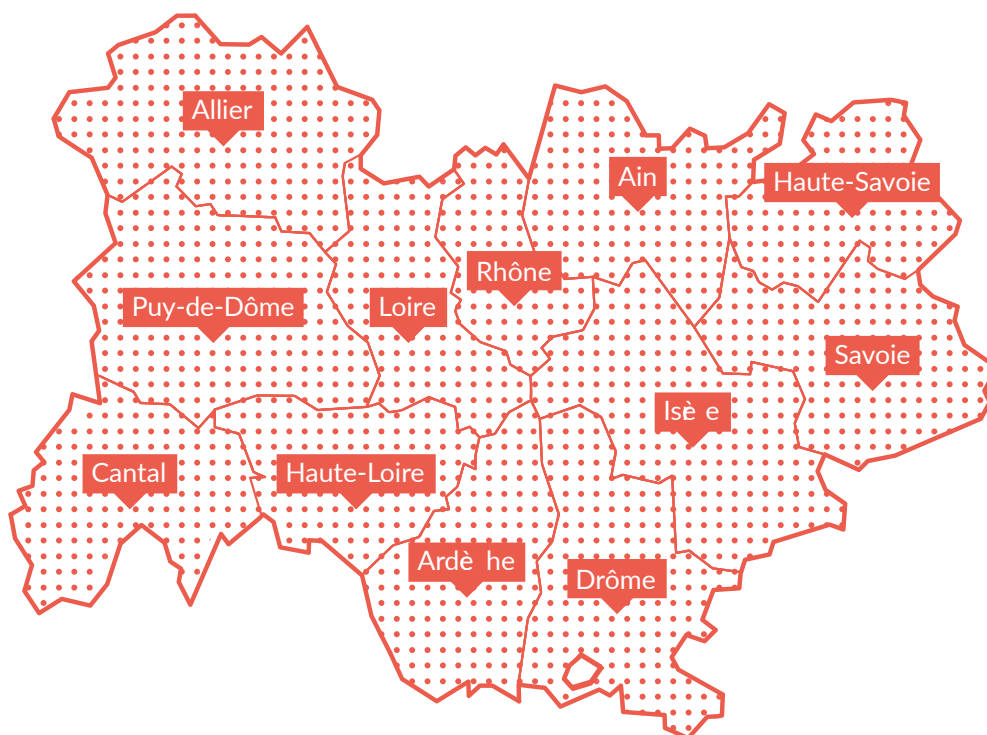
Pour réaliser sa mission, le CESER s'appuie sur les compétences de la Délégation générale composée de 23 personnes. Présente à Lyon et à Clermont-Ferrand, elle accompagne les conseillers dans la conduite des travaux, assure la communication et l'administration de l'institution.

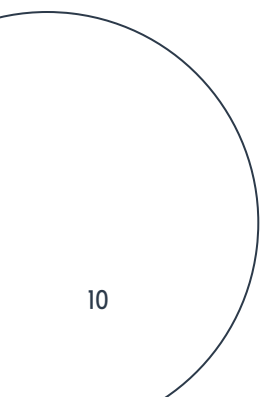
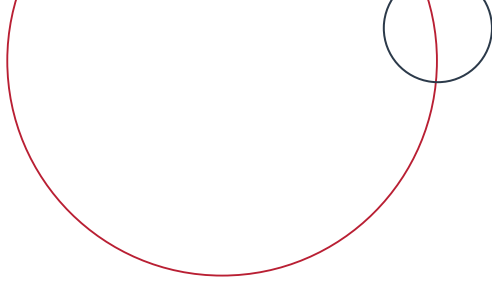
CESER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29

Mail : ceser@auvergnerhonealpes.fr
Site internet : ceser.auvergnerhonealpes.fr







- Accueil
- Anniversaire
- Avis



En s'appuyant sur le cadre légal et les dispositifs existants, la commission « Coopérations internationales, Europe et fonds structurels » a ainsi mis en lumière deux enjeux :

- 📌 La nécessité de former et d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes déplacées, les plus éloignées de l'emploi.
- 📌 La nécessité de s'appuyer sur les qualifications et compétences des personnes accueillies afin d'accélérer leur intégration professionnelle tout en répondant aux besoins de la société d'accueil.

La commission a pu s'appuyer sur de nombreuses auditions, mettant en avant les démarches, initiatives et expériences menées dans notre région et dans d'autres régions.

ACCUEIL

des personnes déplacées en temps de crise

NOVEMBRE 2023
CONTRIBUTION

Le déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022 a donné lieu à une mobilisation sans précédent des autorités nationales, locales, des associations et des citoyens pour assurer l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des personnes.

Dans la suite de ses travaux sur les migrations en Auvergne-Rhône-Alpes menés en 2019, le CESER a poursuivi sa réflexion et s'est penché sur notre capacité à faire face à des situations migratoires exceptionnelles de cette nature dans les années à venir (conflits, crises économiques, politiques, écologiques...).

Les premières auditions ont amené la commission « Coopérations internationales, Europe et fonds structurels » du CESER à concentrer ses réflexions sur l'accès à l'emploi des personnes déplacées à la suite de crises.

Dans sa contribution, le CESER est convaincu que la société d'accueil a intérêt à intégrer sur le marché du travail les personnes déplacées pour répondre notamment aux besoins de main-d'œuvre et de compétences. Les personnes déplacées ont, elles aussi, intérêt à accéder à l'emploi, synonyme d'accès à un logement, de dignité, d'autonomie...

L'accompagnement durable à l'autonomie des mineurs non accompagnés étrangers Contribution juillet 2023.

L'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés sont des enjeux de société qui questionnent autant les politiques que les moyens et activités des services de l'Aide Sociale à l'Enfance dans les départements. La commission « Solidarités, inclusion sociale et santé » du CESER s'est penchée sur la question des jeunes sortis ou en marge des dispositifs de protection de l'enfance sous l'angle de la scolarisation, de l'orientation, de la formation professionnelle, de l'insertion et de l'emploi. Entre 2005 et aujourd'hui, le nombre de mineurs non accompagnés à la charge de l'aide sociale à l'enfance aurait plus que décuplé. Comment ne pas penser que si l'ancien mineur se retrouve à sa majorité sans solution et en situation irrégulière, la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, aura été vaine alors même qu'elle représente un investissement humain, éducatif et financier important ? Le manque à gagner pour les entreprises, les jeunes, et la société dans son ensemble, généré par la perte de titre de séjour de milliers de mineurs étrangers en formation ou en apprentissage, le jour de leur majorité, a également été pointé.

ANNIVERSAIRE

Le 5 juillet 2022, les CESER ont fêté leurs 50 ans. Un anniversaire important qui donne l'occasion de faire une rétrospective rapide sur leur histoire et leur construction progressive.

C'est la loi du 5 juillet 1972 portant création des régions qui a véritablement institué les Comités Economiques et Sociaux Régionaux (CESR), ancêtres des CESER que l'on connaît aujourd'hui. Dix ans plus tard, en 1982, les lois de décentralisation permettent la création de deux assemblées dans chaque région : le Conseil régional (où s'exerce la représentation politique) et le Comité Economique et Social Régional (où s'exerce la représentation socio-professionnelle). En 1992, les Comités deviennent des Conseils et se dotent de compétences élargies notamment sur l'examen du budget régional.

Dès 2010, avec la loi portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle II », les CESR prennent alors la forme qu'on leur connaît aujourd'hui en se nommant CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional).

Avec l'union des deux régions Auvergne et Rhône-Alpes (en application de la loi promulguée le 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions) les deux CESER ont fusionné dans une assemblée consultative unique : le CESER Auvergne-Rhône-Alpes. Il compte à ce jour 190 membres.



En janvier 2018, Antoine QUADRINI a été élu en tant que Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes pour cette nouvelle mandature.

Pour célébrer ses 50 ans, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes s'est rendu au Sénat en décembre 2022. Au programme : la visite du Palais du Luxembourg et les interventions de François-Noël Buffet, sénateur du Rhône, Thierry Baudet, président du CESE et Pascal Perrineau, politologue et professeur à Sciences Po Paris.

AVIS

Pour mener à bien sa mission d'information du Conseil régional sur les enjeux régionaux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales et pour contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales, le CESER émet des avis.

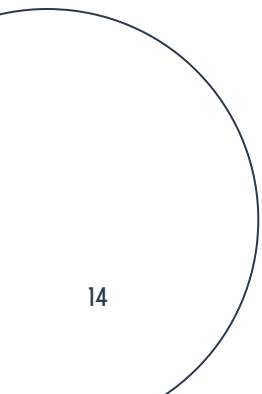
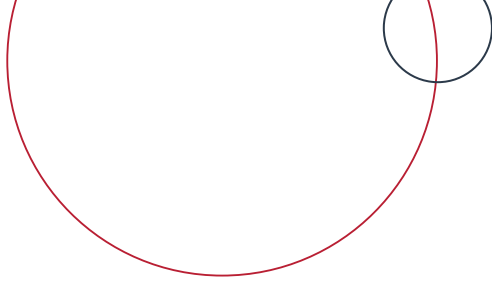
Deux types d'avis sont produits par l'institution : les avis simples d'une part, les avis obligatoires d'autre part.

Les avis simples répondent à une saisine du Président du Conseil régional qui sollicite l'expertise du CESER sur un sujet à caractère économique, social, culturel, environnemental. La date de remise du rapport est fixée entre le Président du Conseil régional et le Président du CESER.

Les avis obligatoires quant à eux répondent à la volonté du législateur. Le CESER se prononce sur les orientations budgétaires, le budget, le compte administratif ainsi que sur les schémas directeurs des politiques régionales. Il dispose d'un délai réglementaire de 12 jours pour étudier les rapports et faire part de ses observations. Une échéance courte durant laquelle l'avis doit être rédigé dans sa version finale avant d'être transmis aux élus régionaux afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la délibération régionale.

Depuis le début de la mandature, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes s'est prononcé sur 75 avis.







B

- Biodiversité
- Budget



BIODIVERSITÉ

Étonnamment, la question du dérèglement climatique est aujourd'hui connue et identifiée, y compris par le grand public alors que celle de l'extinction de la biodiversité l'est beaucoup moins.

DÉCEMBRE 2023
CONTRIBUTION

Et pourtant, elle est porteuse d'au moins autant de danger pour l'espèce humaine.

En effet, plus de la moitié du PIB mondial dépend du vivant et des services écosystémiques et, en France, ce sont près de 42% du montant des actions et obligations détenues par des institutions financières françaises émis par des entreprises qui sont fortement ou très fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique et de la biodiversité.

Bien sûr, la biodiversité mérite qu'on la préserve en soi, mais sa destruction croissante constitue aussi une menace économique et financière conséquente, et sous-estimée, pour les entreprises.

Le CESER s'est saisi de cette thématique dans sa contribution sur « Economie et biodiversité : un avenir commun indissociable » de décembre 2023. Après avoir identifié les premiers nœuds de tension entre activité économique et préservation, voire restauration de la biodiversité, la contribution fait état des multiples solutions qui sont apportées à ces tensions par les acteurs locaux.

Dans ses préconisations, il est proposé, entre autres, la création d'un Forum régional de la Biodiversité pour définir des critères et co-construire des indicateurs partagés dans la perspective d'établir une évaluation annuelle et un bilan de l'ensemble des politiques mises en place par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et de leurs effets sur la préservation et la restauration de la biodiversité. Ce forum régional pourrait éventuellement être une préfiguration d'une Agence Régionale de la Biodiversité restant aujourd'hui à créer dans notre région.



BUDGET

Le CESER est tenu légalement de rendre des avis à chaque étape du processus budgétaire : document d'orientations budgétaires ; budget primitif ; décisions modificatives et budgets supplémentaires ; compte administratif.

AVIS

En 2020 et 2022, le budget régional a été réalisé à hauteur de plus de 4 milliards d'euros. 2021 a connu un pic exceptionnel de 4,4 milliards d'euros, la période 2020-2022 ayant été marquée par les événements exceptionnels de la crise du COVID 19. Ceux-ci ont donné lieu :

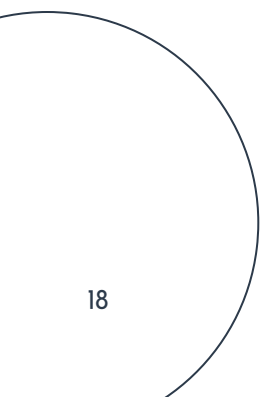
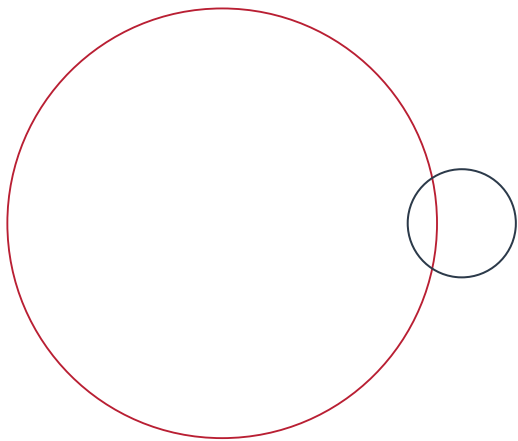
- En 2020, à des mesures régionales d'urgence et de soutien à l'activité.
- En 2021, à un rebond de la conjoncture, à une compensation de l'Etat, ainsi qu'à un investissement régional renouvelé en faveur des lycées et de l'économie pour faire face à la crise. Le pic de dépenses de cet exercice a été équilibré par une mobilisation d'emprunts (400 M€) importante mais maîtrisée, le ratio d'endettement étant toujours stable.

L'exercice 2021 a aussi été celui de l'adoption d'une décision budgétaire modificative à un niveau inédit (822 M€ d'autorisations de programme pluriannuelles et 528 M€ de crédits de paiement annuels) de façon notamment à engager au plus vite des crédits territorialisés du plan de relance national.

Dans ses avis, le CESER a souligné combien, par une démarche continue d'évaluation, les différentes politiques menées pourront être qualifiées, de façon à fonder des choix de poursuites, de réorientations, d'ajustements, voire d'abandon. Dans ce cadre, le CESER insiste sur l'importance de :

- La mise en place d'indicateurs d'évaluation dès l'origine des politiques.
- L'élaboration de questions évaluatives fondées sur les cinq critères de l'efficacité, de l'efficacé, de la pertinence, de la cohérence et de l'utilité.

Par ailleurs, parmi les différents dispositifs qui s'enchevêtrent (exemple du plan de relance), et des documents budgétaires complexes et parfois peu renseignés au-delà des obligations, le CESER souligne l'importance de la présentation de tableaux de bord pédagogiques permettant d'éclairer la société civile sur les dépenses régionales et sur leur poids relatif au sein de la dépense publique. Il a en ce sens produit une note expérimentale et empirique sur les comptes de dépenses locales, proposant la mise en chantier d'un observatoire de la dépense locale en Auvergne-Rhône-Alpes.





- Club des experts
- Contribution
 - CPER
 - CTV
- Culture



CLUB DES EXPERTS

Pour nourrir les travaux et réflexions de ses instances de travail, le CESER auditionne des personnalités expertes dans leur domaine.

Cette collaboration entre les conseillères et conseillers du CESER, représentant la société civile organisée et ces experts fait la pertinence et la richesse de nos travaux. Ainsi, sont considérés comme « experts » :

- Toutes les personnes ayant été auditionnées par une commission, un groupe de travail ou une section du CESER Auvergne-Rhône-Alpes en leur qualité de professionnel de leur sujet : historien, géographe, haut fonctionnaire, professeur, ingénieur, chef d'entreprise, dirigeant associatif, magistrat, avocat, élus, responsable financier, médecin...
- Les différents intervenants que nous recevons ou rencontrons dans le cadre de nos colloques, conférences, événements particuliers...



Il a pour objectif de développer le réseau des experts du CESER, de partager sur les différents métiers, les expertises de chacun.

Ce club propose notamment :

- D'assister à des événements permettant aux membres du club de se connaître, se retrouver, de partager et d'échanger sur des sujets d'actualité, des problématiques communes, des bonnes pratiques.
- D'intégrer un groupe LinkedIn privé matérialisant ce réseau de professionnels.
- De recevoir régulièrement la lettre d'information sur l'actualité des experts.

Fort de plus de 1000 membres, le Club des Experts illustre l'expertise et la diversité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes. En se plaçant comme une institution « à l'écoute de », le CESER Auvergne-Rhône-Alpes s'ouvre sur le monde via ces auditions d'acteurs régionaux et nationaux. Il peut ainsi affirmer sa position de reflet de la société civile et justifier de sa capacité d'expertise sur des sujets relevant d'enjeux régionaux sur lesquels il produit des avis et contributions.

CONTRIBUTION

De la même manière qu'il présente des avis, le CESER produit aussi des contributions pour mener à bien sa mission d'information auprès du Conseil régional sur les enjeux régionaux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales.



Les contributions sont le fruit des autosaisines du CESER sur des sujets d'intérêt régional qu'il juge nécessaire d'étudier : cybersécurité, intelligence artificielle, ressource en eau, accès au logement, décrochage scolaire, énergies décarbonées, métiers en tension, migrations, précarité alimentaire... Ces contributions reflètent toutes un important travail de fond qui nécessite plus de temps que la production d'avis : ce sont les conseillères et conseillers du CESER qui fixent la thématique et l'échéance de leurs travaux.

Ces contributions sont travaillées durant plusieurs mois par les différentes commissions, groupes de travail et sections du CESER. Pour accompagner les conseillers dans leur acculturation d'un sujet, ils ont la possibilité de recevoir des experts de la thématique lors d'auditions.

Une fois la phase d'auditions terminée, s'ouvre la phase d'élaboration et d'écriture de la contribution. Les contributions sont souvent construites sur des diagnostics, des analyses et formulent un certain nombre de préconisations.

Les contributions sont enfin votées en assemblée plénière par l'ensemble des conseillers du CESER Auvergne-Rhône-Alpes puis publiées et diffusées au grand public (accessibles sur le site du CESER Auvergne-Rhône-Alpes via <https://ceser.auvergnerhonealpes.fr/avis-et-contributions>) et auprès des élus du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Depuis le début de la mandature, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a produit 46 contributions.

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION (CPER)

Le contrat de plan Etat-Région (CPER) pour la période 2021-2027 est un document engageant des investissements structurants.

La loi prévoit une consultation obligatoire du CESER sur ce contrat, tant sur son élaboration que sur son bilan annuel. Pour Auvergne-Rhône-Alpes il fait suite à deux contrats distincts, un pour Auvergne et un pour Rhône-Alpes pour la période 2015-2020 dont les bilans d'exécution n'ont pas été produits.

Le contrat 2021-2027 est élaboré par fractions. La période 2021-2022 a fait l'objet de la territorialisation d'un accord de relance Etat-Région. Est ensuite venue la présentation d'un document principal soumis au CESER en octobre 2022, puis d'un volet spécifique aux quatre métropoles de Lyon, Grenoble, Saint Etienne et Clermont soumis au CESER en mars 2023. Le volet mobilités multimodales, à venir, sera prochainement soumis au CESER.

Le document principal représente près de 4,5 milliards d'euros de crédits dont 2,4 milliards réellement contractualisés et plus de 2 milliards de crédits dits « valorisés » c'est-à-dire prévus par ailleurs par un des partenaires.

Le volet métropolitain du CPER représente 1,2 milliard d'euros dont 300 millions d'euros pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et 300 millions d'euros pour chacune des trois catégories de collectivités Etat, Région, et métropoles.

Face à ces documents complexes mais traitant de politiques particulièrement structurantes, le CESER appelle de ses vœux tous les éléments de nature à apporter de la clarté sur les articulations avec les autres interventions publiques. Le CESER souhaite en outre que la concertation sur ce type d'outil trouve un souffle et qu'une démarche d'évaluation soit engagée à son sujet.

FEV. 21
MARS 23
AVIS

Avis du CESER sur l'élaboration du CPER 2021-2027- février 2021
Le volet métropolitain du CPER- mars 2023





CTV

Mise en service le 1^{er} décembre 2022, CTV est la chaîne du CESER Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle a été mise en place en conformité avec l'un des axes de travail de la nouvelle mandature, le développement de la communication du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, l'amélioration de la visibilité et de la notoriété de l'institution. Cette chaîne de télévision inédite, gratuite et accessible depuis le site internet du CESER (via : <https://ceser.auvergnerhonealpes.fr/ctv>), diffuse de nombreuses vidéos réalisées entièrement par la Délégation générale du CESER.

Ces productions audiovisuelles sont accessibles sous différentes rubriques :

- Vie institutionnelle : voir ou revoir les assemblées plénières et suivre le "CESER des Jeunes".
- Parole d'experts : retrouver dans cette rubrique les conférences du CESER, les colloques, des reportages et des interviews, notamment celles des membres du Club des Experts.
- Acteurs du CESER : découvrir les interviews des acteurs du CESER (mandants, conseillers et Délégation générale).
- Actualité du CESER : se renseigner sur l'actualité du CESER à travers les interviews du Président du CESER et des présidents d'instance.

CULTURE

En octobre 2022, la commission « Jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnel » du CESER a rendu un avis sur la feuille de route régionale en matière de culture et de patrimoine pour la période 2021-2027.

Saluant la volonté du Conseil régional de se saisir du sujet de la culture et de conduire une politique volontariste, reflet d'une vision régionale spécifique, le CESER, dans son avis, formule quelques observations. Il revient notamment sur la notion de rééquilibrage territorial et insiste sur la nécessité d'entretenir les liens entre la Région, l'État, les territoires et les grandes institutions culturelles. Il souligne l'importance de veiller aux conditions d'un dialogue continu permettant de coordonner les actions et de répondre aux besoins des populations. Le CESER partage cet enjeu de rééquilibrage territorial entre métropoles et territoires plus éloignés. Il partage également l'importance de donner accès à la culture pour tous, en ciblant notamment certains publics prioritaires. Toutefois, le CESER indique que ces objectifs doivent être

En juillet 2022, le CESER a émis un vœu dans lequel il formule le souhait de contribuer à la définition de la politique régionale, et rappelle l'importance à accorder au dialogue avec les acteurs culturels.

poursuivis par le développement de modalités de travail renouvelées entre les grandes institutions culturelles, majoritairement présentes dans les grandes métropoles, et les territoires plus éloignés, basées sur "l'Aller vers" mais aussi sur le "Faire venir".

Le CESER met également en avant quelques thématiques qu'il paraît important de considérer, comme le théâtre, la culture scientifique et technique, l'intergénérationnel, l'éducation populaire et la médiation culturelle.

Enfin, le CESER formule quelques préconisations et propose notamment d'introduire une mention sur la contractualisation pluriannuelle avec les opérateurs. La programmation culturelle se faisant inévitablement sur plusieurs années, il apparaît nécessaire de donner de la visibilité aux structures, de sécuriser les projets, et de s'accorder sur les attendus réciproques.





D

- Décrochage
- Démocratie contributive
 - Drapeaux
- Droits culturels



DÉCROCHAGE

Dans le prolongement de sa contribution sur l'orientation des jeunes, le CESER a réalisé une note sur la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans en Auvergne-Rhône-Alpes.

SEPTEMBRE 2023
NOTE

Cette obligation instaurée par la loi de 2019 « Pour une école de la confiance » impose à chaque jeune mineur de s'inscrire dans un parcours de formation, d'engagement ou d'accès à l'emploi jusqu'à sa majorité.

Mesure phare de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'obligation de formation impose également une obligation de moyens aux services publics chargés d'accompagner les jeunes, en particulier l'Education Nationale : conforter et amplifier les actions de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire déjà initiées dans les territoires et ne laisser aucun mineur sans accompagnement.

Après avoir rappelé la genèse et le cadre de la mise en œuvre de l'obligation de formation, le CESER analyse dans sa note les conditions de son déploiement en Auvergne-Rhône-Alpes depuis la rentrée 2020. La mobilisation des acteurs régionaux constitue le cœur de cette analyse.

En effet, l'obligation de formation repose sur la disponibilité d'un éventail de solutions dans chaque territoire, qui doit permettre de proposer à chaque jeune la solution la plus adaptée à sa situation et à ses besoins : retour accompagné en formation initiale au sein d'un établissement scolaire, intégration d'une structure spécialisée de retour à l'école, parcours « Promo 16-18 ans » avec l'AFPA*, volontariat en EPIDE** ou dans les Ecoles de la Deuxième Chance, service civique...

Le déploiement territorial de l'obligation de formation pourrait être consolidé et accéléré par une implication renforcée d'acteurs institutionnels. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a un rôle essentiel à tenir dans le cadre de ses compétences en matière de lutte contre le décrochage, d'orientation et de lycées, mais surtout parce que l'accompagnement et la prise en charge de ces mineurs constituent un enjeu sociétal majeur pour préparer l'avenir.

Dans son rapport, le CESER propose de faire évoluer le fonctionnement et les objectifs du numéro vert (0 800 122 500) destiné au repérage des jeunes décrocheurs, mais très peu sollicité dans ses missions actuelles. Il pourrait en revanche répondre à un besoin avéré : une cellule d'écoute et de conseils destinée aux parents et aux jeunes rencontrant des difficultés dans leur parcours.

DÉFINITION

Le « décrochage » : « un processus progressif de désintérêt pour l'école, fruit d'une accumulation de facteurs internes et externes au système scolaire » (D. LECLERCQ, T. LAMBILLOTE)

Environ **12 000** jeunes sont repérés potentiellement « décrocheurs » ou « non retrouvés en formation » chaque année en Auvergne-Rhône-Alpes. (source : ViaCompétences)



* AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes.
** EPIDE : Etablissement pour l'insertion dans l'emploi



DÉMOCRATIE CONTRIBUTIVE

Au CESER, les corps intermédiaires constituent ce qu'il est d'usage d'appeler la « société civile organisée ».

Si elle ne tient pas sa légitimité de l'expression directe des citoyens, la société civile organisée en représente une grande partie, dans sa pluralité et sa diversité. Les 122 organisations qui nomment des représentants au sein du CESER, sont porteuses des intérêts et des préoccupations sociales, économiques, environnementales des citoyens qui les composent.

Cette représentativité place le CESER au cœur des enjeux régionaux.

Positionnés entre les pouvoirs publics et les citoyens, les corps intermédiaires jouent un rôle de relais permettant de porter la voix et les attentes des citoyens à travers leurs organisations.

Forces vives qui animent la démocratie, ils sont décisifs pour sa vitalité.

Ils peuvent être le maillon indispensable dans cette réconciliation entre une démocratie représentative, née de l'élection et jugée parfois trop complexe et déconnectée, et la démocratie participative qui souffre aujourd'hui de ne pas être assez entendue et prise en compte.

Présents en amont pour accompagner, éclairer les décideurs politiques, ils le sont aussi en aval des décisions au travers du suivi et de l'évaluation, pratiquant une démocratie qui pourrait être qualifiée de « contributive ».

DRAPEAUX

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes se repère en un coup d'œil grâce à sa cocarde tricolore.

Pour renforcer sa visibilité, le CESER décline cette identité visuelle sur des drapeaux aux couleurs de la cocarde. Présents en tribune lors de nos assemblées plénières, dans l'hémicycle Georges Pompidou, au côté du drapeau du Conseil régional, et des drapeaux français et européens, ou lors des cérémonies et événements organisés par l'institution, le CESER, grâce à ce symbole, renforce ainsi son identité.

Ayez l'œil, vous pourrez également les apercevoir sur CTV, la chaîne télé ou sur les photos des experts auditionnés intervenant au CESER !



DROITS CULTURELS

Les droits culturels font partie intégrante de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, aux côtés des droits civils, politiques, économiques et sociaux.

Ils garantissent le droit à toute personne de « prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ».

Bien que relevant des droits humains fondamentaux, ces droits culturels sont assez peu « travaillés » dans les politiques publiques françaises, car peu connus, voire oubliés...

Plusieurs échanges internes sur les politiques culturelles régionales ont convaincu le CESER de la nécessité de se saisir d'un sujet en lien avec les droits culturels.

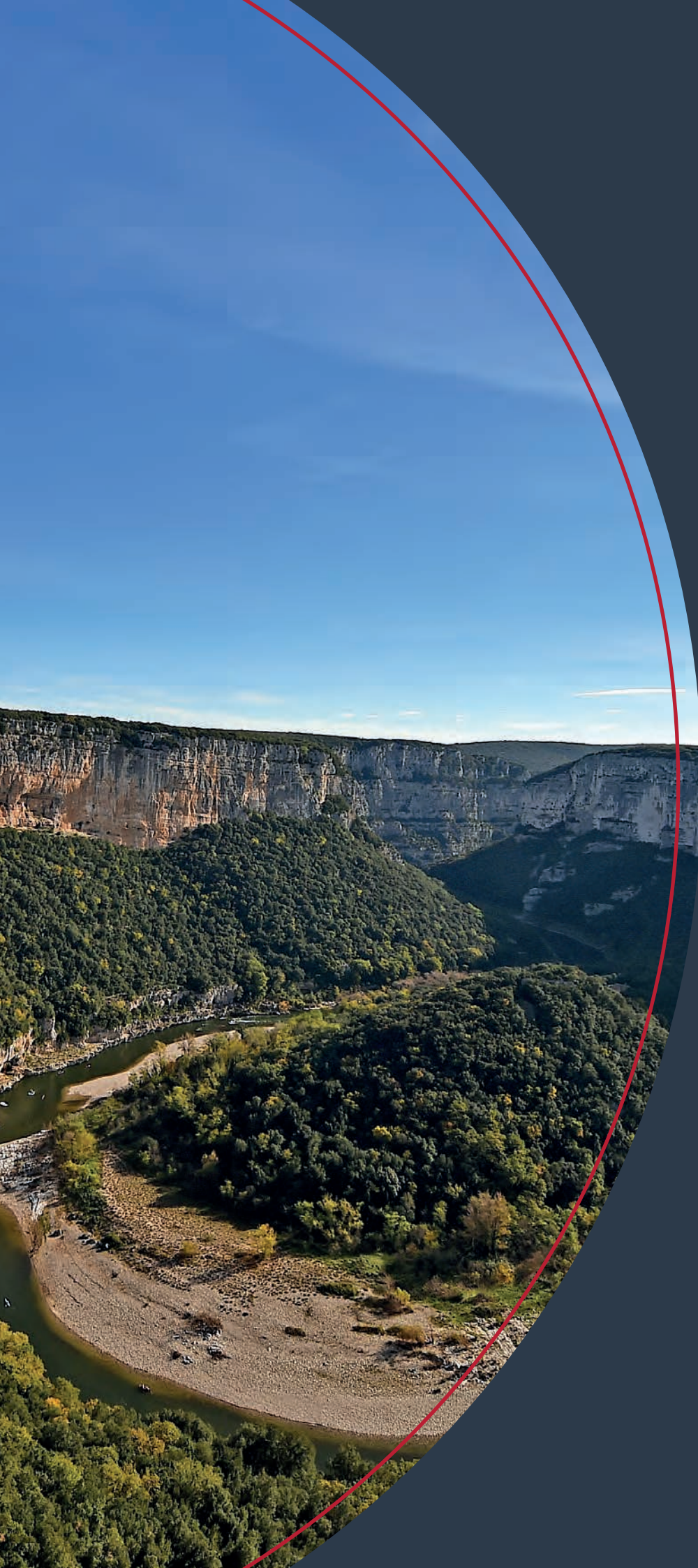
Le groupe de travail C a donc répondu à cette question : comment les politiques publiques au niveau régional peuvent-elles contribuer à l'exercice des droits culturels ?

Après 5 mois d'auditions et une journée de formation, le CESER propose une note organisée en 2 axes :

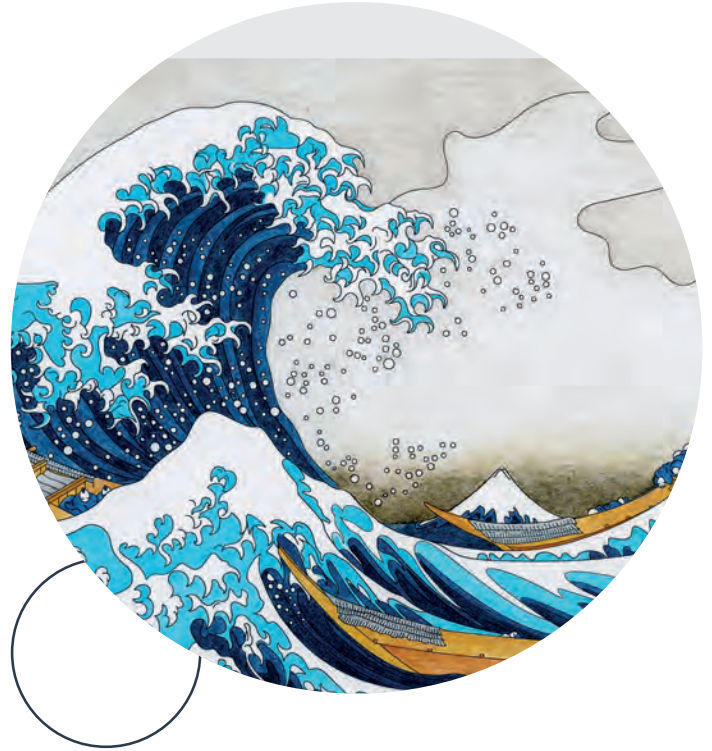
- Dans un premier axe, il précise la notion de droits culturels et les éléments de contexte qui l'accompagnent, en insistant plus particulièrement sur l'importance de la transversalité entre les politiques publiques.
- Dans un second axe, le CESER propose des préconisations pour sensibiliser les décideurs, les responsables politiques et la société civile sur l'importance de ces droits humains oubliés.

Un premier travail qui permettra d'ouvrir la voie à des travaux plus spécifiques sur l'écosystème culturel.





- Eau
- Éco-industrie
- Évaluation



E AU

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'eau est une ressource encore globalement disponible, mais inégalement répartie dans le temps et dans l'espace. Elle connaît néanmoins certaines tensions.

JUN 2022
CONTRIBUTION

Dans un contexte d'urgence climatique et de pression croissante sur la ressource en eau, les comportements évoluent trop lentement, les conflits d'usage s'intensifient. Il apparaît urgent d'agir.

En juin 2022, le CESER s'est ainsi saisi de cette question : comment dans ce contexte peut-on agir pour mieux anticiper, prévenir et réguler les conflits d'usage ?

À l'horizon 2050-2070, le débit moyen des principales rivières de France devrait diminuer d'au moins 10 à 40 %. Le débit moyen du fleuve Rhône risque de subir une baisse de 40 % d'ici à la fin du siècle.

Sur le territoire rhônalpin, les études révèlent un manque d'eau d'environ 40 millions de m³ pour satisfaire l'ensemble des usages sur les bassins versants et laisser un débit suffisant dans les rivières pour préserver la qualité de l'eau et la vie biologique. Chiffres donnés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui met en exergue à quel point il est urgent de se mobiliser pour mieux économiser et partager l'eau.

Après avoir étudié la nouvelle donne climatique et ses impacts sur la ressource en eau, le CESER a fait le point sur les usages de la ressource en Auvergne-Rhône-Alpes. Pour améliorer la prise de conscience et favoriser les changements de comportement face à ce défi écologique et sociétal, la réponse se révèle à multiples facettes.

Le CESER a choisi de dégager 3 grands axes et 10 préconisations permettant d'adopter des actions adaptées et efficaces pour prévenir les conflits :

- 📌 La construction d'une culture climatique commune et partagée.
- 📌 L'optimisation et la gestion de la disponibilité de la ressource.
- 📌 Des suggestions pour renforcer l'efficacité de la gouvernance de l'eau dans notre Région.

Parmi toutes ces recommandations, le CESER a partagé un constat essentiel : l'eau, bien commun, doit réunir plus qu'elle ne doit diviser, et sa préservation, en quantité comme en qualité, doit guider nos politiques publiques.

ÉCO-INDUSTRIE

En mai 2021, dans sa note sur les impacts de la COVID-19 sur le développement industriel, le CESER a mis en exergue une forte évolution du contexte industriel et l'accélération d'un certain nombre de mutations.

SEPTEMBRE 2023
CONTRIBUTION

La souveraineté industrielle est au cœur du débat, la préservation des ressources également. C'est conscient de ce double enjeu que la section Industrie du CESER a produit une contribution en septembre 2023 relative au développement de l'éco-industrie sur le territoire régional.

Accélérer la transition écologique et énergétique pour répondre aux enjeux environnementaux et engagements pris se traduit par la nécessité de développer une industrie propre et responsable tant dans les process de production, que dans l'utilisation des ressources nécessaires et dans l'usage même des produits fabriqués.

La contribution du CESER identifie les bonnes pratiques et les efforts déployés sur le territoire régional en faveur du développement de l'éco-industrie. Elle l'illustre par des démarches concrètes d'acteurs régionaux de taille et de secteurs divers. Elle présente également les dispositifs de soutien des pouvoirs publics au développement de l'éco-industrie et insiste sur le rôle de l'innovation comme axe majeur de son développement.

Parmi les recommandations formulées pour aller plus vite en région et emmener le plus grand nombre d'entreprises, le CESER propose que soit réalisé un état des lieux permettant d'identifier des indicateurs d'attractivité industrielle en lien avec la transition écologique. Mandatée par le Conseil régional et coordonnée par l'agence Auvergne-Rhône-Alpes-entreprises, cette enquête quantitative et qualitative pourrait être réalisée auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises sur les démarches déployées : bilan carbone, démarche RSE, sobriété, économie circulaire, biodiversité...

À partir des résultats, des indicateurs d'attractivité industrielle en lien avec la transition écologique pourraient être identifiés, permettant ainsi de mettre en lumière un marqueur fort d'Auvergne-Rhône-Alpes et de ses entreprises dans la stratégie de réindustrialisation du territoire, et de promouvoir une dynamique par la prise en compte de critères extra-financiers.



ÉVALUATION

Le CESER contribue au suivi et à l'évaluation des politiques publiques régionales. Plusieurs travaux, menés depuis le début de la mandature se sont inscrits dans cette dynamique.



JUILLET 2021
AVIS

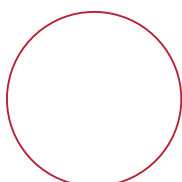
DES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION POUR LE PLAN « UN JEUNE, UNE SOLUTION »

Dans le prolongement de son avis rendu sur le plan lui-même, le CESER a été saisi le 15 avril 2021 pour améliorer les indicateurs de suivi et d'évaluation du « Pacte Rebond pour l'emploi, Plan Un Jeune - Une Solution ».

Les travaux réalisés par le CESER ont montré que les indicateurs définis par la Région et l'Etat avaient essentiellement pour objectif d'assurer un suivi technique et budgétaire, permettant de garantir la consommation des crédits alloués dans les délais impartis. En complément, le CESER a proposé de nombreuses pistes pour renforcer les outils de pilotage quantitatifs, trop peu développés, et a identifié des indicateurs qualitatifs permettant de mieux apprécier l'impact de ce plan :

- au niveau du parcours des jeunes : mécanismes d'auto-prescription, accompagnement individuel, combinaison des actions de formation...
- au niveau des territoires : origine géographique et mobilités des jeunes, capacité du plan à répondre aux besoins des entreprises...
- au niveau de la qualité et de la localisation des emplois.

Ces analyses ont en particulier mis en évidence la nécessité de renforcer les moyens dédiés à l'accompagnement individuel des jeunes tout au long de leur parcours d'accès à l'emploi.



PROPOSITIONS POUR LE SUIVI ÉVALUATIF DU CPRDFOP 2022-2028

Noté en juin 2022, le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2022-2028 prévoit de s'appuyer sur le CESER pour assurer son suivi évaluatif. En complément de son avis sur le Contrat lui-même, le CESER a proposé, dans une note votée en septembre 2023, trois objectifs pour mettre en œuvre le suivi évaluatif du CPRDFOP, en lien avec ViaCompétences et le CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle) :

- Disposer d'un tableau de bord régional fiabilisé sur les grands indicateurs en matière d'emploi, de formation initiale et continue.
- Associer la société civile organisée à la démarche et aux résultats de l'évaluation.
- Piloter une démarche d'évaluation des politiques emploi/formation en région.

Ce travail s'est appuyé sur une démarche originale et innovante. Les propositions du CESER se sont nourries d'une analyse comparative des modalités de pilotage et d'évaluation des CPRDFOP dans les autres régions françaises, et ont bénéficié de l'apport de plusieurs CESER particulièrement investis sur ce thème : Grand Est, Normandie, Occitanie, Hauts-de-France.

Le CESER souhaite poursuivre sa contribution à travers la réalisation d'un bilan évaluatif du CPRDFOP à mi-parcours.

SEPTEMBRE 2023
NOTE



- Foncier économique
- Formation



FONCIER ÉCONOMIQUE

La question du foncier économique a été évoquée à plusieurs reprises dans les travaux du CESER : tout d'abord en juin 2023, dans le cadre d'une saisine du Conseil régional sur son Plan 2023-2028 en faveur du foncier industriel, puis dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées sur le SRADDET modifié, dont la modification principale concerne le déploiement du ZAN (Zéro Artificialisation Nette).*

DÉCEMBRE 2023
CONTRIBUTION

La question du foncier économique est une question au cœur de l'actualité, entre développement économique-réindustrialisation et sobriété foncière-transition écologique.

Force de constater que la tension sur le foncier économique et notamment industriel est forte, sur le plan national comme en Auvergne-Rhône-Alpes. La mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) devrait accentuer cette tension en raison de la rareté des surfaces disponibles.

Le foncier est un élément d'attractivité majeur pour l'implantation et le développement des activités économiques. Les usages du foncier sont toutefois multiples : logement, agriculture, etc.

L'objectif de la contribution du CESER est triple : identifier les enjeux du foncier économique, repérer à

travers des études de cas les différentes problématiques territoriales et les réponses apportées par les acteurs et identifier des recommandations à destination des acteurs publics.

La contribution est organisée en 5 parties :

- 📌 Pour les entreprises : un parcours immobilier à obstacle et coûteux : cette 1^{ère} partie vise, à partir de situations réelles, à présenter les difficultés rencontrées par les entreprises dans leur parcours immobilier.
- 📌 Le foncier : une tension accrue, des acteurs multiples et une coordination faible. Cette deuxième partie met en évidence les tensions sur le foncier et l'augmentation importante des prix, la recherche de nouveaux modèles économiques différents d'une politique patrimoniale de l'entreprise, la multiplicité des acteurs impliqués, le fait que la coordination est faible et que l'entreprise doit le plus souvent gérer les injonctions parfois paradoxales des acteurs. Dans cette partie, le CESER aborde la mise en œuvre du ZAN et ses impacts sur le foncier économique.
- 📌 Les friches économiques : une réponse aux coûts élevés pour dégager des marges de manœuvre. Cette 3^e partie pose la focale sur les friches économiques et leur traitement et sur le financement de leur réhabilitation. La question de l'adhésion des populations au projet de requalification est également abordée à travers des exemples d'aménagement.
- 📌 La quatrième partie présente les implications des différents territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes en matière de foncier économique, la diversité des situations et des contraintes.
- 📌 Enfin, le CESER présente ses préconisations sur les différents sujets en tenant compte des besoins, des attentes des entreprises et des différentes actions déployées par les acteurs : État, Région etc.

FORMATION

Dans ses travaux, le CESER se penche régulièrement sur les questions de formation.

MAI 2022
CONTRIBUTION

Dans sa contribution « L'enseignement supérieur face aux mutations du travail et des métiers », le CESER aborde les mutations et transitions importantes qui impactent les organisations de travail et les métiers : transition numérique, transition écologique, nouvelles attentes des jeunes pour le travail, développement d'une économie servicielle...

MARS 2023
AVIS

En matière de formation, des transformations importantes sont également attendues de la part des employeurs, des jeunes et du monde académique lui-même. Si des initiatives importantes ont été prises dans l'enseignement supérieur, les établissements de la région et leurs partenaires pourraient s'affirmer encore davantage dans l'accompagnement des mutations des emplois et des compétences.

Dans cet objectif, le CESER préconise trois axes d'actions :

- Améliorer l'observation et l'anticipation de l'évolution des métiers, en s'appuyant sur un espace ressources que pourrait constituer un « Centre régional des compétences et des métiers ».
- Développer les espaces de dialogue entre le monde socio-économique et le monde académique, dans une approche territoriale et opérationnelle.
- Transformer l'offre de formation du supérieur, en sensibilisant tous les étudiants aux grandes transitions en cours.

Une préconisation phare portée par le CESER : le Centre régional des compétences et des métiers

Les avis et contributions réalisés par le CESER depuis 2018 ont mis en évidence la nécessité de renforcer la coordination des acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche : vie étudiante, offre de formation, anticipation des mutations... La création d'un espace ressources à l'échelle régionale permettrait à la fois de développer les synergies entre les établissements et leurs partenaires, de mettre en place une approche prospective de l'emploi et des compétences au niveau régional, et d'assurer une offre de services dans tous les territoires, en particulier dans les sites moins bien dotés. Cet espace de coordination régionale proposé par le CESER pourrait prendre la forme d'un « Centre régional des compétences et des métiers ».

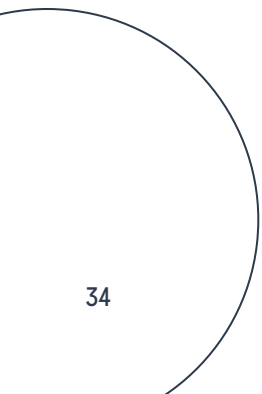
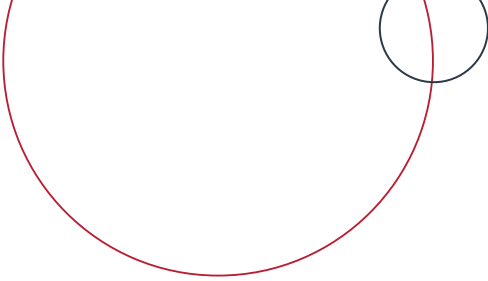


Le CESER a également travaillé sur le plan « Région des ingénieurs et des techniciens », plan qui vise à renforcer le positionnement d'Auvergne-Rhône-Alpes sur la scène nationale et internationale. Doté de 140 millions d'euros pour la période 2023-2028, il ambitionne de diplômer 8 000 ingénieurs par an dans la région, soit un doublement de la dynamique observée depuis 2017.

Ce plan vise également à renforcer le maillage des formations régionales avec les entreprises et les territoires, à attirer et fidéliser les talents dans l'écosystème régional, et enfin à diversifier les profils par des actions de promotion de la culture technique et industrielle.

Dans son avis, le CESER constate avec intérêt la prise en compte des niveaux de formation de Bac+3 à Bac+5 pour répondre aux besoins en compétences des entreprises régionales. Il se félicite également de la déclinaison territoriale du plan, avec une attention particulière pour les entreprises éloignées des centres urbains.

Il estime aussi nécessaire de s'appuyer en premier lieu sur l'offre de formation existante, en particulier au sein des universités de la région pour atteindre les objectifs fixés. Le CESER propose enfin la mise en place d'une campagne de communication ambitieuse pour renforcer l'attractivité des filières scientifiques auprès des jeunes.





G

- Giga-Factory
- Global Games



GIGA-FACTORY

La volonté de réindustrialisation et les transitions numérique, écologique et énergétique ont remis sur le devant de la scène la question de la constitution de grands ensembles économiques.

JUILLET 2023
NOTE

La notion de Giga-factory est apparue avec la production de batteries liée à l'électrification du parc automobile.

L'évolution des coûts de l'énergie, les instabilités liées à la géopolitique mondiale et les conséquences d'une pandémie qui a ébranlé le monde comme l'émergence de nouvelles filières, ont modifié tant les conditions réelles de production que la perception des enjeux qui en découlent. La souveraineté économique est redevenue un objectif affirmé des politiques économiques.

La note du CESER « Giga-factory : une des réponses à la dynamique de réindustrialisation ? », aborde les gigafactories à l'échelle régionale : intérêt, opportunités, enjeux, activités, conditions...

Si le point de départ de la réflexion, dans le cadre de la transition écologique est une réorganisation industrielle qui se traduit par l'implantation de grands ensembles pour la production de batteries, le CESER élargit le prisme à d'autres champs.

Il s'agit notamment d'anticiper les effets, les impacts que les évolutions du contexte et des modèles économiques pourraient avoir sur d'autres filières particulièrement structurantes ou émergentes de l'économie régionale dans une dynamique de réindustrialisation.

La note s'organise en 3 parties :

- 📌 la notion de giga-factory et les éléments de contexte,
- 📌 le rôle structurant qu'ont ou pourraient avoir ces grands ensembles industriels sur l'écosystème industriel régional,
- 📌 les conditions d'implantation, l'importance de se préoccuper de ce sujet, et les recommandations proposées par le CESER pour une approche éclairée du sujet par l'ensemble des acteurs régionaux.

GLOBAL GAMES

La France a accueilli à Vichy les Global Games 2023, la plus grande compétition multisports internationale pour les personnes déficientes intellectuelles et mentales.

MARS 2023
CONTRIBUTION

Partant de cet événement international, le CESER a produit, en mars 2023, une contribution « Les Virtus Global Games 2023 - Vichy France : une opportunité pour porter un nouveau regard sur le handicap mental ». Le CESER a ainsi souhaité mettre le projecteur sur cette compétition dans l'ombre de l'intérêt médiatique et rendre visibles ces sportifs de haut niveau peu connus. Dans sa contribution, la commission « Jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnel » du CESER a présenté cette compétition et les enjeux de cette édition pour les organisateurs, les athlètes de notre territoire, le sport adapté et les personnes en situation de handicap mental. Elle a dressé un état des lieux de la pratique du sport adapté en Auvergne-Rhône-Alpes et mis en avant les freins identifiés au développement de cette pratique. Elle a enfin identifié les leviers pour améliorer la visibilité et assurer la mobilisation autour de cet événement international.

Pour le CESER, un événement comme les Global Games doit permettre de laisser une trace positive et vertueuse. Le CESER propose ainsi de développer et d'intensifier la formation aux différentes sortes de handicap (quels que soient les milieux et les filières). Cet effort doit notamment concerner les formations aux métiers d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs sportifs, d'enseignants, les formations médicales et paramédicales, ou encore celles des élus et décideurs publics et privés.

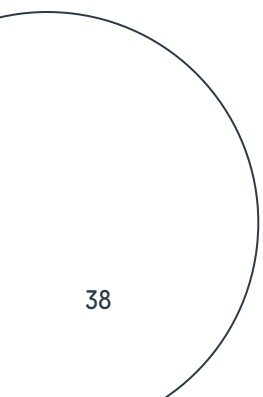
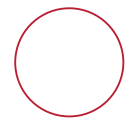
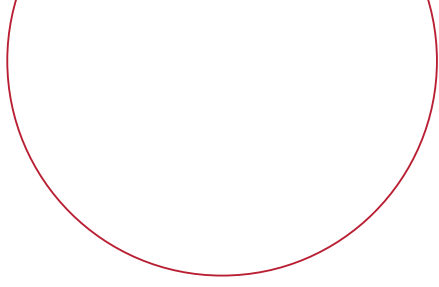
Le CESER aux Global Games de Vichy

Les membres de la commission « Jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnel » ont assisté aux Global Games le 6 juin 2023 pour soutenir les athlètes français et ont été reçus sur le car podium de la Région par Mme Pernod, 1^{er} vice-présidente de la Région, Madame Chaix, Vice-présidente à l'action sociale et au handicap et Monsieur Aguilera, vice-président aux transports et Maire de Vichy.

On estime à **9 millions** le nombre de personnes en France touchées par un handicap, quel qu'il soit. Selon les sources, ce chiffre peut atteindre 12 millions de personnes.

On estime que le handicap mental touche 1 à 3% de la population générale, soit entre 675 000 et 2 millions de personnes.







• Horizons
2050



HORIZONS 2050

Après avoir abordé dans ses travaux les modes de vie des habitantes et habitants de notre région au travers de prismes particuliers que sont la montagne, l'usine nouvelle, les villes moyennes et la mobilité, la section Prospective du CESER a ensuite choisi de partir du concept de mode de vie et de le décliner dans diverses composantes.

NOVEMBRE 2023
RAPPORT

Elle a ainsi pu observer les interactions de ces composantes dans l'espace et le temps qu'offre la réflexion prospective.

Les modes de vie orientent et sont orientés par différents éléments : le lieu où l'on habite (métropole, ville moyenne, village, montagne...), son niveau d'instruction, sa place dans l'économie, son sexe, son âge, etc. Tous ces éléments sont à la fois agissants et agis par les différentes manières de fonctionnement de l'école, du monde du travail, de la démocratie.

La section Prospective est partie de l'étude d'une dizaine de grandes variables regroupant différentes thématiques :

- Monde, Europe, France.
- Populations : Démographie- répartition territoriale, jeunesse- vieillissement- lien intergénérationnel- cellules familiales, accès aux équipements, solidarités- sécurité- sûreté.

- Institutionnel, prise de décision collective : gouvernance, citoyenneté, démocratie, organisation des territoires.
- Rapport au temps, à l'espace et à la nature : agriculture, ruralité, urbain-logement, mobilité, loisirs-sports-mouvement-santé.
- Economie et travail : organisation du travail, activités économiques- valeur ajoutée, innovation- rapport homme-machine.
- Développement personnel, intime : éducation, pratiques culturelles, spirituel-religieux, identité- rapport à l'altérité, sexualité-relations entre les sexes.

À partir de l'étude de ces variables, la section Prospective a retenu six scénarios de contexte et quatre scénarios de territoire. Ces scénarios de territoire sont incarnés chacun par une historiette.

La mise en perspective des scénarios de territoire, à la fois vis-à-vis des scénarios de contexte, mais également par rapport aux différents leviers mobilisés dans chacun des scénarios permet de resituer ces scénarios face aux différentes options des politiques publiques.

Ce travail a vocation à contribuer au débat sur l'avenir de la région et de ses habitants.

- Les scénarios de contexte sont les scénarios extérieurs qui s'imposent au territoire.
- Les scénarios de territoires sont ceux qui dépendent uniquement de décisions prises au sein des territoires.





- Intelligence artificielle
- Intérêt régional



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le terme d'intelligence artificielle (IA) est entré dans le langage commun et son usage dans les médias est fréquent. Pour autant, ce terme répond à plusieurs définitions.

JUN 2022
NOTE

Il recouvre aussi bien des systèmes relevant de la science-fiction que des systèmes déjà opérationnels en capacité d'exécuter des tâches très complexes (reconnaissance faciale, vocale, conduite autonome...). Certaines activités ou certains secteurs voient déjà se développer des systèmes d'intelligence artificielle dans leurs process de travail et de production de biens ou de services. Cette tendance devrait s'accélérer sous l'effet de plusieurs facteurs. Le développement de l'IA est synonyme d'enjeux forts.

La commission « activités économiques, emploi et innovation » du CESER a produit une note en juin 2022 relative aux conditions du développement de l'intelligence artificielle en Auvergne-Rhône-Alpes. Après avoir évoqué les différentes définitions de l'IA, la note développe les usages actuels à travers les principaux secteurs impactés et des exemples permettant d'aborder les opportunités et les risques de cette technologie ainsi que les freins à la mise en œuvre.

Les questions de l'emploi et du travail ainsi que la dimension éthique donnent lieu à un développement spécifique. La note pointe ensuite plus particulièrement l'exemple du secteur de la santé. Enfin la note présente l'IA en Auvergne-Rhône-Alpes, les atouts dont dispose la région et les actions déployées en la matière. La dernière partie constitue les recommandations formulées par le CESER sur le développement de l'IA. Quatre types de recommandations sont ainsi proposées :

- Attirer en Auvergne-Rhône-Alpes les grands acteurs de l'IA afin de faire venir et de garder les talents en région.
- Faciliter et accompagner la diffusion et l'intégration de l'IA dans les TPE/PME régionales par un dispositif régional dédié.
- Anticiper les mutations liées à l'IA pour dynamiser les filières structurantes de la région.
- Promouvoir une IA digne de confiance et accessible à tous.

Zooms ur

Le bot ChatGPT basé sur l'IA (un outil de traitement du langage naturel de la société privée OpenAI, qui utilise la technologie de l'IA permettant d'avoir des conversations semblables à celles des humains et bien plus encore) a conquis le monde à la fin de l'année 2022 et a gagné plus de 100 millions d'utilisateurs en seulement deux mois, bien plus rapidement que d'autres applications établies telles qu'Instagram ou TikTok, qui ont eu besoin de 8 mois et 1 an et demi, respectivement, pour atteindre cette base d'utilisateurs.

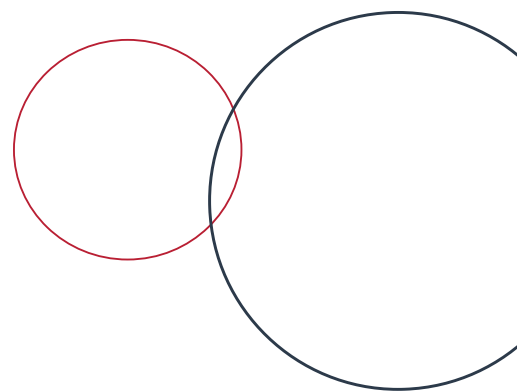
INTÉRÊT RÉGIONAL

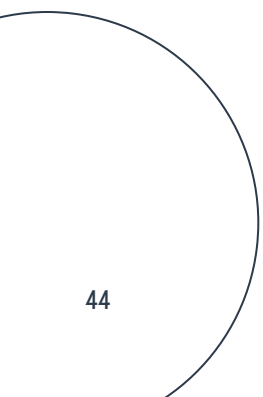
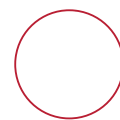
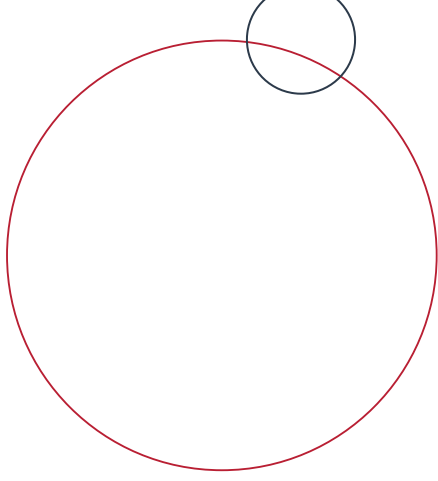
L'intérêt régional est au cœur des enjeux du CESER.

Réglementairement, les CESER sont saisis pour avis sur les projets de budgets et les grands schémas directeurs régionaux (aménagement du territoire, développement économique, formation, environnement...). Le président du Conseil régional peut également saisir le CESER sur toute question d'intérêt régional. Enfin, les CESER ont la possibilité de s'autosaisir sur tout sujet stratégique en lien avec leur territoire et leurs habitants.

Représentatifs, diversifiés, les membres du CESER participent à de nombreux secteurs d'activités d'intérêt général. Ils disposent d'un positionnement pertinent, au plus près des préoccupations des habitants leur permettant d'entendre, de comprendre, de relayer les attentes et besoins des citoyens sur un territoire.

La région Auvergne-Rhône-Alpes porte des spécificités fortes en termes géographiques, historiques, culturels, économiques. Elle est un lieu de vie où chacun doit pouvoir prétendre à s'épanouir en permanence dans son environnement, à travers les services publics, l'habitat, les opportunités professionnelles, l'enseignement, la formation, les mobilités, les réseaux. Pour s'en rapprocher et s'en imprégner, le CESER a désigné parmi ses membres des vice-présidents délégués aux territoires. Ambassadeurs de l'assemblée, ils sont aussi de véritables relais sur le terrain.







• Jeunesse



JEUNESSE

Le thème de la jeunesse a irrigué de nombreux travaux du CESER depuis le début de la mandature.



Compte tenu des compétences régionales en la matière, les questions d'orientation, de formation, d'insertion professionnelle ont fait l'objet de plusieurs avis et contributions. Par ailleurs, plusieurs travaux portant sur des thèmes transversaux (santé, mobilité...) ont consacré des développements aux besoins spécifiques de la jeunesse dans ces domaines.

AVIS SUR LE « PACTE REBOND POUR L'EMPLOI, PLAN UN JEUNE - UNE SOLUTION », DÉCLINAISON RÉGIONALE DU PLAN « UN JEUNE, UNE SOLUTION », ANNONCÉ PAR L'ÉTAT LE 23 JUILLET 2020.

Ce plan « jeunes » prévoit de proposer 10 985 parcours de formation supplémentaires en 2021 et 2022 pour Auvergne-Rhône-Alpes, prioritairement aux jeunes de 16 à 29 ans révolus, à la fois peu ou pas qualifiés, aux titulaires du Bac, notamment ceux qui souhaitent, après un échec dans l'enseignement supérieur, s'orienter vers une filière professionnelle.

Les secteurs d'activité visés sont des filières d'avenir à potentiel de recrutement : BTP et transition écologique, industrie / industrie du futur, services à la personne et santé, numérique, sport, montagne et tourisme, agriculture.

Ce plan « Jeunes » constitue une première réponse aux difficultés que rencontrent les jeunes dans leur parcours d'accès à l'emploi. Il acte un engagement conjoint de l'Etat et de la Région pour répondre aux défis posés par la crise sanitaire.

Le CESER apprécie en particulier l'approche souple des publics et des secteurs d'activité cibles et la possibilité pour les publics de bénéficier successivement de plusieurs types d'actions de formation, dans une logique de parcours progressif d'accès à l'emploi. De plus, ce plan propose une approche innovante pour les jeunes décrocheurs de l'enseignement supérieur, avec la mise en place d'actions spécifiques en partenariat avec les acteurs universitaires.

L'accompagnement individuel constitue un enjeu essentiel pour la réussite de ce plan et devrait être systématisé. Ce besoin ne doit pas être sous-estimé ou confondu avec l'action de formation proprement dite. S'appuyant sur ses précédents travaux, le CESER préconise que la mise en œuvre du plan tienne compte des besoins et attentes des jeunes en matière de formation et d'emploi, afin d'apporter des réponses innovantes.

Enfin, le CESER insiste sur la nécessité d'assurer un suivi évaluatif du plan, dans le cadre d'une gouvernance élargie aux acteurs socio-économiques.



ÉVÈNEMENT : COLLOQUE JEUNESSE

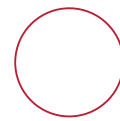
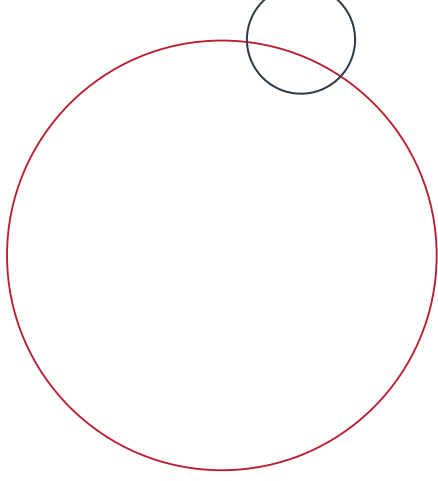
Précarités, émancipation, engagement des jeunes... Pour une politique régionale de la jeunesse en Auvergne-Rhône-Alpes
7 novembre 2022

Avec 16 avis ou contributions consacrés entièrement ou partiellement à la jeunesse depuis 2018, le CESER a placé la jeunesse au cœur de ses travaux.

La crise sanitaire a mis en évidence des fragilités économiques et sociales, des attentes et des besoins qui ont été au centre du colloque. Chercheurs, associations, élus régionaux, professionnels et acteurs de terrain ont échangé sur les conséquences de cette crise et sur les leviers privés et publics à actionner pour accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes.

Les tables rondes ont été ponctuées par des témoignages de jeunes, issus de tous horizons (étudiants, salariés, jeunes accompagnés en mission locale...), qui ont partagé leurs parcours et leurs aspirations.

Cet événement a également permis de rappeler les principales propositions du CESER pour la jeunesse, et l'intérêt d'une approche transversale de cet enjeu dans les politiques régionales.





K

- Kilomètres
- Kilowattheure



KILOMÈTRES

En réponse à une saisine, le CESER a rendu un avis sur le rapport du Conseil régional concernant l'objectif d'aménagement de 1000 kilomètres de vélo routes voies vertes en Auvergne-Rhône-Alpes.

MARS 2023
AVIS

Le CESER a tout d'abord rendu un avis à visée pédagogique en explicitant le contexte européen et national. Pour formuler ses remarques, il s'est ensuite penché sur les 3 axes contenus dans le rapport : les infrastructures, la mise en tourisme et l'innovation.

Le CESER a manifesté son vif intérêt pour cette politique en direction des mobilités douces et durables. Il préconise d'insérer un volet environnement et de créer un lien plus fort avec les politiques de protection de l'environnement et de la biodiversité. Une attention peut également être portée aux déplacements travail-domicile et aux déplacements du quotidien.

La part du vélo dans les déplacements courte distance était de **3%** au niveau national en 2018.

La stratégie nationale bas carbone prévoit qu'elle passe à **12%** en 2030 puis à **15%** en 2050.

Les $\frac{3}{4}$ des déplacements du quotidien s'effectuent sur des distances inférieures à 7 km. Le potentiel de développement du vélo est considérable : 60% des trajets domicile-travail de moins de 5 km sont effectués en voiture et 5% à vélo (Insee 2021).

KILOWATTHEURE

La crise énergétique à laquelle nous sommes confrontés est renforcée par les conséquences de la guerre en Ukraine et par l'urgente nécessité de prendre en compte les impacts du dérèglement climatique.

Dans ce contexte de fin prévisible d'un cycle (celui du pétrole, du gaz et du charbon), le groupe de travail C du CESER a mené une réflexion approfondie sur les énergies décarbonées intitulée : « Accélérer la production des énergies décarbonées en Auvergne-Rhône-Alpes ».

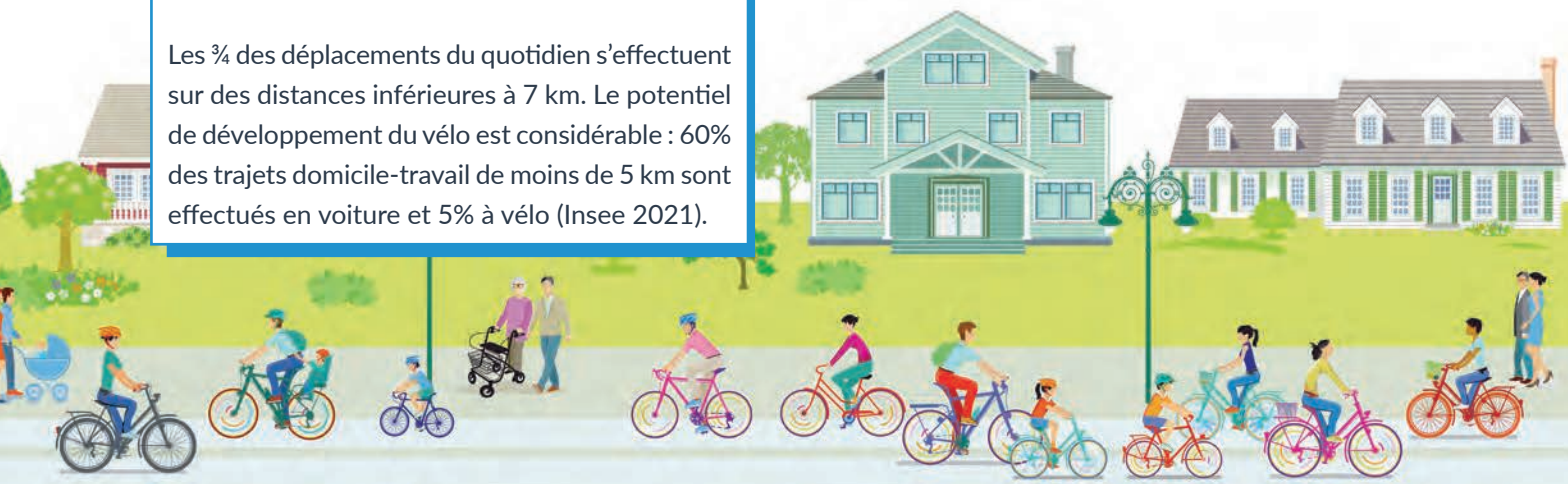
Dans cette contribution, le groupe a étudié les politiques internationales, européennes et nationales visant à la neutralité carbone. S'intéressant ensuite à la dynamique locale, le groupe a étudié la consommation et l'actualité de la production d'énergies faiblement carbonées en Auvergne-Rhône-Alpes. Il a souligné l'importance de l'acceptabilité des projets et des énergies renouvelables, de la sensibilisation et de la concertation mais aussi des besoins de formation.

Les pistes et préconisations ont été regroupées selon 4 axes :

- Rechercher l'acceptabilité des projets pour le développement des énergies décarbonées.
- Des politiques publiques pour une planification efficace.
- Le développement des compétences et de l'innovation.
- L'aide à la production diffuse.

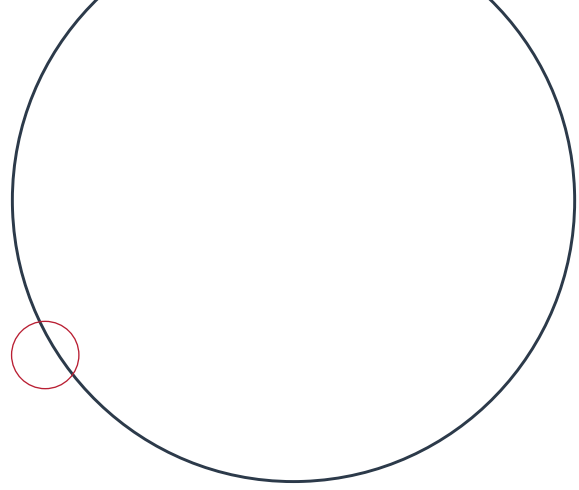
Il ressort de cette contribution que c'est à partir du triptyque nucléaire, hydrogène, énergies renouvelables qu'une énergie décarbonée stable et compétitive pourra être produite. C'est également en mobilisant les compétences du Conseil régional sur la formation, l'information et le soutien aux initiatives que ce défi pourra être relevé.

JANVIER 2023
CONTRIBUTION





- Logement
- Lycées



L OGEMENT

En décembre 2022, identifiant les premiers signaux de ce qui allait devenir une crise (début de l'augmentation des taux, constructions en crise, ZAN...), la commission « Solidarités, inclusion sociale et santé » du CESER a mené un travail sur l'accès au logement.

DÉCEMBRE 2022
CONTRIBUTION

La commission a souhaité aborder les différents parcours d'accès à différents modèles de logement : hébergement, logement social, location privée, accès à la propriété... ainsi que les répercussions en découlant.

Elle a donc choisi d'aborder l'ensemble des accès au logement, établissant pour chacun des constats et des préconisations.



4 axes de préconisations ont été mis en avant :

- Améliorer la connaissance des données sur le logement afin de construire une cohérence régionale en matière d'observation et de connaissance, vers un schéma régional de l'habitat et de l'hébergement.
- Disposer de foncier constructible poursuivant ainsi une politique de rééquilibrage des territoires. Le CESER préconise notamment l'organisation d'un système régional de compensation d'artificialisation, sur le modèle national, afin de renforcer l'efficacité de la politique régionale d'aménagement.
- Adapter le parc existant, pour relever notamment le défi de la rénovation énergétique. La contribution met en avant l'extrême difficulté de la conduite de la massification de la rénovation énergétique : de plus en plus de logements sont à rénover et trop peu d'artisans pour le faire aujourd'hui....
- Mettre en place un accompagnement adapté aux différents publics et situations.



Lycées

Le CESER a été saisi pour avis sur le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour les lycées (SPSI) pour la période 2022-2030.

DÉCEMBRE 2022
AVIS

Ce schéma définit les priorités d'intervention de la Région dans le cadre de l'exercice de l'une de ses principales compétences : la construction, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement des lycées publics.

Ce Schéma pluriannuel comporte trois grandes parties : un bilan du plan Marshall pour les lycées 2016-2021, une présentation du Plan de sobriété mis en œuvre en 2022 face à l'urgence de la crise énergétique, et la présentation des axes stratégiques du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour la période 2022-2030.

Le CESER a exprimé sa satisfaction sur le bilan du Plan Marshall des lycées 2016-2021 : ce plan a atteint globalement 100% de son exécution financière à fin 2021. Il estime pour autant qu'il reste à répondre à des besoins d'investissements importants dans les lycées, en particulier pour faire face aux enjeux climatiques (notamment ceux de l'eau et de la biodiversité), et énergétiques (régulation des températures été comme hiver) : il sera nécessaire de maintenir un rythme soutenu d'investissements dans le cadre de la programmation budgétaire 2022-2030.

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte **305** lycées publics et **262** lycées privés (y compris établissements « hors contrat »), accueillant au total près de **350 000** lycéens, ce qui constitue l'un des plus importants parcs immobiliers des régions françaises.

ANTICIPER LES EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE DANS LE LYCÉE DE DEMAIN

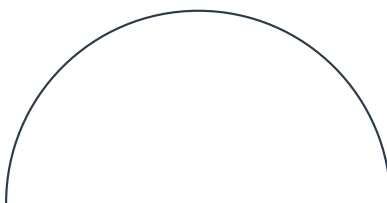
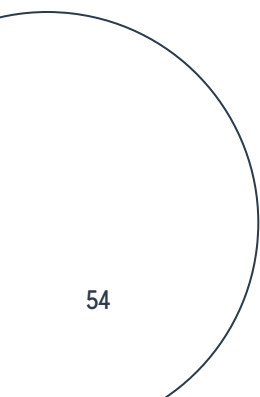
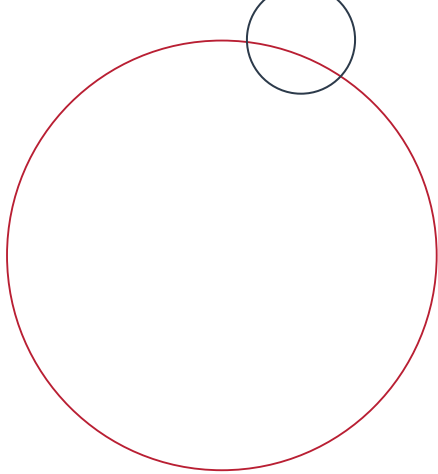
Le CESER partage également les objectifs annoncés en matière de sobriété énergétique, et insiste en particulier sur l'intérêt des mesures visant à anticiper les effets du réchauffement climatique dans la vie des établissements (isolation, rafraîchissement, végétalisation, gestion de l'eau)..

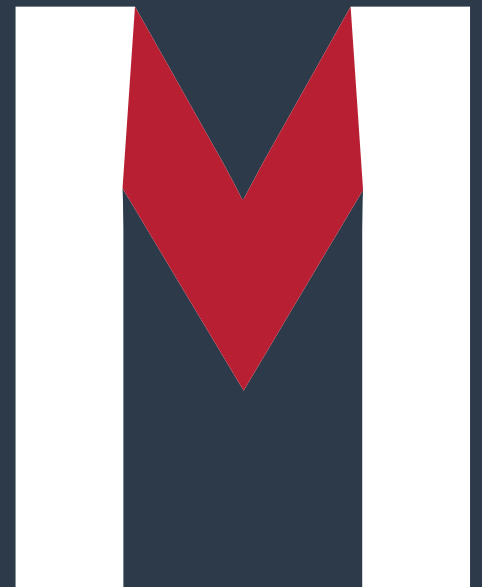
Enfin, si les coûts de l'énergie se maintiennent durablement à un niveau élevé, il sera nécessaire de s'interroger sur l'intégration pérenne de ces surcoûts dans la dotation globale de fonctionnement des lycées ou sur la mise en

place d'un système équitable et transparent permettant une réelle visibilité.

En cette période de crise énergétique et de dérèglement climatique, le CESER appelle la Région à poursuivre et à intensifier son engagement en matière d'investissements dans le parc immobilier des lycées.

Le CESER se tient également à la disposition de l'exécutif régional pour contribuer à une réflexion plus large sur le « lycée de demain », réel enjeu pour répondre aux nouvelles attentes des jeunes et des familles.





- Métiers en tension
 - Mobilités
 - Montagne



MÉTIERES EN TENSION

En juin 2023, portée par le groupe de travail B, le CESER a présenté une contribution sur les métiers en tension dans le secteur médico-social.

JUIN 2023
CONTRIBUTION

La contribution proposée met en perspective la difficulté rencontrée par les employeurs à recruter dans ce secteur avec le vieillissement démographique, augmentant de fait les besoins de personnel. Il identifie un certain nombre de défis à relever permettant d'apporter des solutions et pallier l'urgence : reconnaissance, revalorisation, visibilité, attractivité, formation, orientation, insertion, recrutement...

Dans sa contribution, le CESER a dans un premier temps constaté les tensions sur le marché de l'emploi et examiné les causes de cette tension dans le secteur du médico-social, particulièrement en Auvergne-Rhône-Alpes. Face à ce constat, comment recruter vite et mieux, telle est la question à laquelle le CESER a souhaité apporter des éléments de réponse.

Pour cela, il a organisé ses préconisations autour de deux axes :

- Agir collectivement pour assurer l'attractivité et la reconnaissance des métiers du médico-social.
- Orienter le Conseil régional dans l'élaboration de son futur plan régional de formation pour le champ médico-social.

Pour cela, le CESER propose de :

- S'appuyer sur les outils existants, les adapter au secteur médico-social et en faire une large promotion.
- Créer des outils numériques régionaux dédiés;
- Cibler des financements répondant à des problèmes spécifiquement identifiés dans le secteur médico-social.
- Encourager des formes de VAE (validation des acquis de l'expérience) spécifiques.





MOBILITÉS

MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE
DES JEUNES

Les apports et bénéfices de la mobilité européenne et internationale des jeunes font aujourd'hui largement consensus.

NOVEMBRE 2022
CONTRIBUTION

Dans quelle mesure cette mobilité peut-elle répondre aux enjeux d'émancipation, d'ouverture, de formation et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes ? Comment les acteurs régionaux peuvent-ils contribuer à amplifier la mobilité de tous les jeunes ? C'est en partant de ces deux questions que le CESER a souhaité apporter un éclairage dans sa contribution de novembre 2022.

Après avoir effectué un état des lieux de la mobilité en Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER a identifié les acteurs et les initiatives en région, les freins et les leviers avant de proposer 4 axes de préconisations.

Structurer et piloter. Dans cet axe, le CESER préconise notamment de relancer le COREMOB, instance de gouvernance régionale de la mobilité internationale, copilotée par l'Etat et la Région dans l'objectif d'aboutir à un pilotage et une gouvernance de la mobilité des jeunes à l'échelle régionale pour une optimisation des opportunités existantes. Le CESER préconise également d'appuyer la structuration de têtes de réseaux et des acteurs notamment autour de consortiums Erasmus +.

Faire connaître

Préparer, susciter l'envie

Valoriser



MOBILITÉS POSITIVES DU QUOTIDIEN : CAP SUR 2035

Le CESER s'est prononcé à plusieurs reprises sur les mobilités.

Il a notamment rendu un avis en décembre 2023 sur les mobilités positives du quotidien à l'horizon 2035, avis comportant deux volets :

La feuille de route priorisant les transports collectifs, la décarbonation des mobilités routières et la concertation au plus près des territoires.

La future convention TER.

Le CESER a estimé que le défi d'une progression de l'offre TER devait passer par des conditions de réussite à apporter par le Conseil régional et l'Etat (notamment au niveau des moyens financiers et humains et des infrastructures).

Une approche multimodale des mobilités s'impose pour satisfaire les usagers. En outre, la société civile doit être associée dans des projets de territoire.

Il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour susciter l'envie d'utiliser le transport collectif et développer les mobilités sans opposer les modes. Pour le CESER, il importe de franchir un palier pour répondre aux attentes de chacun et aux enjeux climatiques.

DÉCEMBRE 2023
AVIS



MONTAGNE

Le CESER a produit deux travaux sur la montagne. Le premier en octobre 2021, en réponse à une saisine du Conseil régional sur le Plan montagne II et le second en mars 2022, une contribution intitulée « Urgence dans nos montagnes : état des lieux économique et social pour une sortie de crise durable ».

OCTOBRE 2021
AVIS

Dans son avis sur le plan Montagne, le CESER s'est félicité de l'initiative du Conseil régional d'engager un plan ciblé sur ce secteur, même s'il a souligné que ce plan était davantage axé sur l'aide aux stations de sports d'hiver qu'un véritable plan montagne avec toutes les dimensions que celui-ci pourrait recouvrir. Le CESER a identifié la nécessité d'une action spécifique sur les territoires de montagne particulièrement impactés par la crise sanitaire et les transitions en cours.

MARS 2022
CONTRIBUTION

Le CESER a toujours prêté une attention particulière aux questions relatives à la montagne, considérant son importance pour l'identité régionale. Il a ainsi produit un autre travail, en mars 2022 afin d'aborder les pistes de sortie de crise, le covid 19 ayant entraîné des répercussions sur l'emploi, l'économie, la fréquentation. Après avoir identifié les enjeux et les réponses mises en place par les différents acteurs Europe, Etat, Région, Départements, mais aussi les initiatives et les bonnes pratiques déployées par les acteurs publics, privés et associatifs, le CESER a développé ses préconisations autour de 3 axes, afin d'accompagner les transitions en montagne.

- 1^{er} axe : une nouvelle gouvernance en montagne
- 2^e axe : la transition comme axe de développement économique durable en montagne
- 3^e axe : le renforcement de l'accompagnement des transitions sociales en montagne



• Newsletter

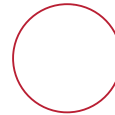


NEWSLETTER

Afin de mener à bien sa mission d'information et pour améliorer la communication autour de ses travaux, le CESER a mis en place la diffusion de deux newsletters au cours de sa dernière mandature.

📌 D'une part, la Lettre de la Présidence adressée uniquement aux membres du CESER, toutes les semaines. Cette newsletter permet d'informer précisément les conseillers de l'actualité de chacune des instances de travail, d'illustrer les différents mandats et de relater les articles de veille.

📌 D'autre part, la Lettre du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional mensuelle adressée à l'ensemble des membres du CESER et au grand public. Cette lettre relate l'actualité générale du CESER et les derniers rapports votés. Pour vous abonner à cette lettre, rien de plus simple ! Exprimez votre souhait d'adhésion par mail à l'adresse suivante lettre.ceser@ceserauvergnerhonealpes.fr.



LA LETTRE
du
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
& ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

CESER
Auvergne-Rhône-Alpes

N°65 | AVRIL-MAI 2023

Edito

La phase de candidature pour la 3^{ème} édition du Prix du CESER est toujours ouverte. Vous avez donc jusqu'au 15 juin prochain pour faire connaître ce Prix au plus grand nombre et inviter ainsi à candidater celles et ceux qui œuvrent pour améliorer les conditions de vie des habitants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour réaliser ses missions, le CESER s'appuie sur les agents qui composent la Délégation générale. Celle-ci accompagne les conseillers dans la conduite des travaux, assure la communication et l'administration de l'institution. Vous découvrirez en vidéo leurs missions respectives et les motivations qui les animent au quotidien, au service de nous tous et toutes.

Antoine QUADRINI, Président

PRIX DU CESER

PLUS QUE 15 JOURS POUR CANDIDATER !

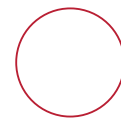
Les candidats ont jusqu'au 15 juin 2023 pour déposer leur candidature et participer au Prix

CONFÉRENCE DE PRESSE

L'Insee Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec le CESER Auvergne-Rhône-Alpes publie une étude sur les projections de



• Orientation



ORIENTATION

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes s'est autosaisi du thème de "l'orientation tout au long de la vie" en deux volets : « l'orientation des jeunes » (volet 1), développé dans le tome 1, adopté en juillet 2020, et "l'orientation à l'âge adulte" (volet 2) adopté en mars 2022.

MARS 2022
CONTRIBUTION

Pour les adultes, qu'ils soient en activité ou demandeur d'emploi, la question de l'orientation peut être vécue comme une tension entre le désir d'épanouissement, les appétences et la prise en compte des réalités économiques, des métiers porteurs et des possibilités de financement offertes dans les choix d'orientation et les parcours de formation.

Certaines entreprises, quant à elles, peinent à recruter pour des besoins immédiats. Accaparées par la gestion quotidienne, elles éprouvent des difficultés à anticiper ces besoins par une stratégie de formation interne et à projeter leurs besoins en compétences sur le long terme.

L'accès à l'information sur les dispositifs d'accompagnement est un enjeu essentiel pour les individus, en particulier pour les salariés les moins formés qui les sollicitent moins.

L'IMPACT CONTRASTÉ DE LA CRISE SANITAIRE

Les filières d'activités et les métiers ont été très diversement impactés par la crise sanitaire, et des défis importants sont apparus en matière d'accompagnement des reconversions professionnelles : tourisme, communication-événementiel, aéronautique, culture... Certaines difficultés déjà connues ont été mises en lumière, comme pour le secteur sanitaire et social.

La crise sanitaire a révélé la nécessité de renforcer les dispositifs d'accompagnement professionnel des actifs, par une meilleure articulation de l'information, de l'orientation et de la formation.

Il semble plus que jamais nécessaire de donner la possibilité à chaque personne de se réaliser dans son parcours professionnel.

Dans le cadre de ses compétences, la Région doit en particulier faciliter l'accès à l'information, renforcer la coordination des acteurs pour mieux répondre aux attentes des personnes, des entreprises et des territoires.

Définition européenne de l'orientation tout au long de la vie :

« L'orientation, en tant que processus continu, permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leur parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation, au travail et dans d'autres cadres où il est possible d'acquérir et d'utiliser ces capacités et ces compétences. »

1/5 actif actuellement engagé dans un processus de reconversion professionnelle (Source : Centre Inffo - Baromètre 2022)





- Précarité alimentaire
- Prix du CESER



PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

À la suite de ses travaux sur l'alimentation, le CESER s'est penché sur l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire en Auvergne-Rhône-Alpes, d'autant que la crise COVID est venue agir comme un révélateur des précarités et des difficultés, voire des manques qui préexistaient.

JUIN 2022
CONTRIBUTION

En juin 2022, il a présenté une contribution proposant des solutions à destination de l'ensemble des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire.

La crise COVID a durement frappé, tant les bénéficiaires que les acteurs associatifs en première ligne de la gestion quotidienne de l'aide alimentaire. Au-delà des publics traditionnels sont apparus de nouveaux profils : travailleurs pauvres et précaires, étudiants... qui n'avaient jamais eu recours à l'aide alimentaire auparavant.

Après avoir défini la précarité alimentaire et fait un focus sur les effets de la crise COVID, le CESER a mis en lumière l'organisation et la gestion de la lutte contre la précarité alimentaire.

Le CESER a finalement établi 3 axes de préconisations :

- Amélioration de l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire.
- Rééquilibrage des territoires par de nouveaux outils.
- Mise en place d'une vraie politique alimentaire pour une aide à court terme et à long terme : le chèque alimentaire et la sécurité sociale alimentaire.

Parmi les préconisations proposées, le CESER a appelé de ses vœux la pérennisation des repas à un euro pour les étudiants.

PRIX DU CESER

Depuis 2022, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes récompense les initiatives qui améliorent les conditions de vie des habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes avec le Prix du CESER.

Cette initiative doit répondre aux 5 critères suivants :

- ▶ Intérêt général
- ▶ Efficience
- ▶ Caractère innovant
- ▶ Caractère reproductible ou inspirant
- ▶ Pérennité

Trois prix différents sont décernés lors de chaque édition et valorisent symboliquement la pertinence de ces actions :

Le Prix du Jury : composé de conseillères et conseillers du CESER, de son Président et de trois personnalités qualifiées extérieures. Le jury décerne un prix après l'audition des candidats sélectionnés.

Le Prix des conseillers du CESER : les conseillers et conseillères du CESER, représentants de la société civile organisée de notre région, votent lors de la cérémonie pour leur initiative favorite.

Le Prix du public : Tous les participants à la cérémonie de remise des prix votent en direct pour leur initiative coup de cœur !

Après les deux premières éditions qui ont remporté un vif succès, le CESER a tenu sa 3^e édition le 12 décembre 2023. Parmi les 20 candidats en lice, les lauréats ont été :

Prix du public : Ekipé médical recherche

Prix du jury : Chez Daddy

Prix des conseillers : Ma Chance Moi Aussi

Comment participer ?

Les candidatures sont à déposer sur le formulaire en ligne accessible sur le site Internet du CESER Auvergne-Rhône-Alpes dès l'ouverture officielle des candidatures.



FOCUS 1^{ÈRE} ÉDITION

LES LAURÉATS

En 2022, pour la première édition, les Prix du CESER ont récompensé les initiatives qui ont amélioré les conditions de vie des habitants de la région durant la période de crise liée à la Covid-19.

#1cabaspour1étudiant

Lauréat du Prix du jury et du Prix des conseillers du CESER.

Plateforme solidaire de parrainage de proximité pour soutenir les étudiants. Un étudiant en difficulté inscrit sur la plateforme est mis en lien avec un parrain à proximité de chez lui afin de recréer du lien social. Le parrain s'engage à le soutenir moralement et à lui fournir un cabas en fonction des besoins de l'étudiant.

La ville de Mions

Lauréat du Prix du public.

Ouverture d'un Centre Médical Municipal. [...] Il s'agit d'un centre de support dédié strictement aux personnels de santé. [...] L'objectif étant de pouvoir accueillir le personnel soignant 7 jours sur 7 et de leur proposer un lieu polyvalent leur permettant à la fois de se fournir en matériel et surtout un lieu de ressources, de rencontre et de détente.

Retrouvez toutes les informations sur l'édition précédente sur ceser.auvergne-rhone-alpes.fr

FOCUS 2^{ÈME} ÉDITION

LES LAURÉATS

Deuxième Édition - 2022/2023

Prête-moi tes ailes

Lauréat du Prix du jury

Les Halles inclusives, Marché solidaire et responsable, c'est l'occasion de venir à la rencontre de travailleurs en situation de handicap et de retrouver des produits artisanaux.

L'Atelier Paysan

Lauréat Prix des conseillers

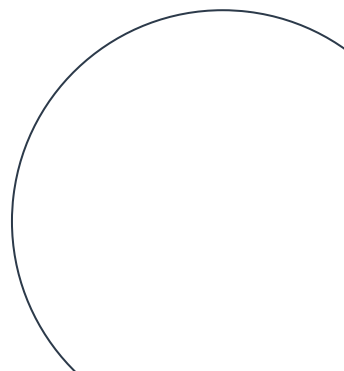
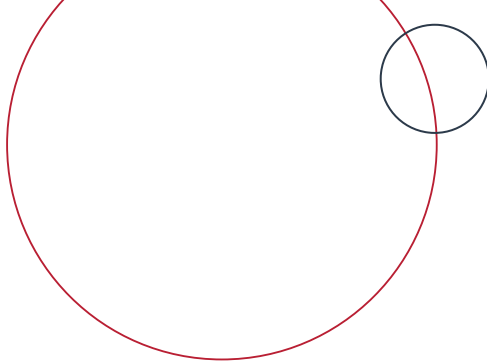
Accompagner l'autonomie des paysans en les formant à l'auto-construction grâce notamment à la soudure et au développement des outils par exemple.

Année lumière

Lauréat du Prix du public

Pouvoir accompagner les jeunes de 16 à 25 ans avec un programme en pédagogie active et expérimentelle leur permettant la construction d'un projet d'avenir.

Retrouvez toutes les informations sur l'édition précédente sur ceser.auvergne-rhone-alpes.fr





Q

- Quorum



QUORUM

Pour que le CESER puisse valablement tenir ses assemblées plénières et rendre ses avis, le quorum doit être atteint.



QU'EST-CE QUE LE QUORUM ?

En droit administratif, le quorum est le nombre minimum de membres d'une assemblée devant être présents pour que celle-ci puisse valablement délibérer.

Ce nombre correspond en général à une proportion du nombre total de ses membres.

QUI LE FIXE POUR LE CESER ?

Pour le CESER, c'est l'article R 4134-17 du Code Général des Collectivités Locales qui l'établit.

« Les avis du Conseil économique, social et environnemental régional sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés et mentionnent les positions des minorités. Le Conseil économique, social et environnemental régional ne peut se prononcer que si plus de la moitié de ses membres en exercice sont présents ».

Ainsi le CESER ne peut-il valablement délibérer que si la majorité de ses membres en exercice sont physiquement présents au lieu de la réunion, les procurations ne pouvant être prises en compte pour ce calcul.

Le CESER a par ailleurs rappelé ces dispositions dans son règlement intérieur.

COMMENT SE CALCULE LA MAJORITÉ ?

La majorité est atteinte dès l'instant que le nombre de membres présents est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice. Le nombre de membres présents doit donc excéder le nombre des conseillers en exercice divisé par 2, le nombre étant, le cas échéant, arrondi à l'entier supérieur.

QUE SE PASSE-T-IL SI LE QUORUM N'EST PAS ATTEINT ?

En cas d'absence de quorum, l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales poursuit ainsi :

« Si le quorum n'est pas atteint, la séance est renvoyée au deuxième jour ouvrable qui suit. Une convocation spéciale est faite d'urgence par le Président. Les avis sont alors valablement rendus, quel que soit le nombre des membres présents ».

Vérifié en ouverture d'assemblée plénière, le quorum doit être également atteint pour chaque vote se déroulant durant la séance ; à la demande du Président, il est donc vérifié par les secrétaires de séance avant chaque opération de vote.

La mobilisation de toutes les conseillères et de tous les conseillers du CESER est donc un élément déterminant pour le bon fonctionnement de l'assemblée plénière et de la démocratie.





P R

- Recherche
- Ruralités



RECHERCHE

Dotée d'un écosystème d'innovation particulièrement dense, la région se distingue par une forte présence des organismes nationaux de recherche (CNRS, CEA, INSERM, INRAE...) et par l'implantation de grands équipements de recherche de renommée internationale : Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) à Lyon, European Synchrotron Research Facility (ESRF) à Grenoble...

C'est sur la base de ces constats que le CESER a proposé dans une contribution de décembre 2023 des actions permettant de renforcer le dialogue entre acteurs de la recherche et acteurs socio-économiques, dans l'objectif de mieux répondre aux grandes transitions sociétales en cours.

À travers la description de plusieurs projets de recherche, le rapport du CESER témoigne de l'excellence scientifique et de l'étendue disciplinaire des forces de recherche d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il montre également que ces forces sont aujourd'hui largement

engagées dans les grands défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés.

Pour amplifier cette dynamique, le CESER propose de mieux irriguer l'ensemble des territoires de la région, en facilitant l'accès des PME et ETI aux ressources scientifiques : le développement

d'espaces de dialogue stratégique entre décideurs et acteurs académiques doit être soutenu, au niveau des établissements dans les territoires, mais aussi au niveau régional à travers un espace de coordination régionale déjà proposé par le CESER : le Centre régional des compétences et des métiers.

DÉCEMBRE 2023
CONTRIBUTION

Cet écosystème est également porté par de grandes entreprises familiales, héritières d'une longue tradition d'innovation et à l'origine de la création de centres de recherche de haut niveau.

Malgré ces atouts indéniables, la constitution d'écosystèmes d'innovation performants reste aujourd'hui essentiellement concentrée sur les quatre grands sites universitaires de la région : Lyon-Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Grenoble et Savoie-Mont-Blanc.

Par ailleurs, la densité d'acteurs et de structures présentes en région nécessite de renforcer la coordination et l'alignement stratégique.

11 organismes nationaux de recherche implantés en Auvergne-Rhône-Alpes

7 universités

Près de **40 000** chercheurs, dont **16 000** dans le secteur public

RURALITÉS

Évoquer la ruralité, c'est se questionner sur le rapport que nous entretenons avec notre espace. Ce rapport a connu depuis ces trente dernières années de profonds bouleversements, sous l'influence d'une métropolisation accélérée, de l'étalement urbain et des dynamiques multimodales à l'œuvre.

DÉCEMBRE 2023
NOTE

La ruralité ne peut se résumer de nos jours à sa simple essence latine *ruralis*, campagne, qui la positionnerait comme une simple soustraction à l'espace urbain.

Le CESER a souhaité se saisir de cette question et s'immerger au cœur des nouvelles ruralités.

Ainsi, sans idéaliser ces territoires et leurs quotidiens, il a semblé au CESER que ce soit plus que jamais le moment d'affirmer et d'intégrer les ressources et les forces des territoires ruraux pour répondre aux défis et enjeux sociétaux et environnementaux.

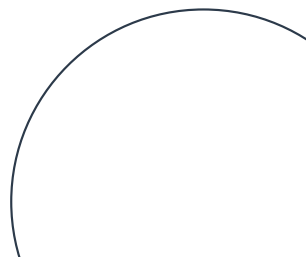
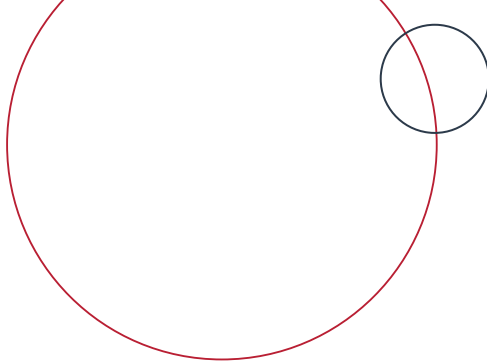
Pour ce travail exploratoire, le CESER s'est questionné sur les indicateurs des « Nouvelles ruralités ». Il s'est penché notamment sur les difficultés existantes mais aussi sur les innovations ou

astuces qui peuvent donner confiance dans ce futur de l'aménagement du territoire qui s'appuie définitivement sur une approche sociologique et humaine.

Dans cette note exploratoire, le CESER a formulé des observations et une recommandation pour soutenir et veiller au potentiel et à la richesse des territoires ruraux d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elles sont regroupées selon 5 axes :

- Inviter aux récits de territoire afin de préserver la diversité.
- Gouvernance : les dangers du travail dit « en silo » et la nécessité du soutien à l'ingénierie territoriale.
- Ancrer dans les territoires la relation entre enseignement théorique et savoir-faire.
- L'innovation par l'expérimentation.
- Les problématiques du foncier rural.







- Santé
- Schéma
- Sport



SANTÉ

Le CESER a réalisé 3 travaux sur le thème de la santé.

MARS 2022
AVIS

Après la réponse à la consultation lancée par l'Agence Régionale de Santé en avril 2018 sur le projet régional de santé 2018-2028, (cf Abécédaire, TOME 1), le CESER, par l'intermédiaire de sa commission solidarités, inclusion sociale et santé, a abordé la question de la prise en charge sanitaire de la Covid-19 en Auvergne-Rhône-Alpes en avril 2020 et rendu un avis sur le Plan régional de santé en mars 2022.

S'agissant de la note sur la prise en charge sanitaire de la Covid 19, le CESER a étudié plus précisément 3 secteurs : l'hôpital, la médecine de ville et la prise en charge dans les établissements d'accueil pour personnes âgées. Dans sa note, le CESER a rappelé l'importance de la territorialisation de l'action, à savoir l'importance de miser sur les échelons intermédiaires (Région, département...) et d'adapter une réglementation de la santé à échelle plus fine, dans les territoires locaux.

Dans son avis sur le Plan Régional de Santé, le CESER a analysé les dispositifs que le Conseil régional a souhaité mettre en place dans le cadre de ce plan. Il a apporté son soutien et en a souligné l'intérêt et l'efficacité. Il a également apporté plusieurs éléments complémentaires, insistant notamment sur la complémentarité des projets envisagés. S'il est nécessaire que le Conseil régional puisse définir sa propre politique de santé, il semble également important que celle-ci vienne « potentialiser » les projets et priorités fixés par d'autres acteurs, notamment l'Etat, à partir de constats partagés.

SCHÉMAS

Répondant à la volonté du législateur, le CESER se prononce sur les schémas directeurs des politiques régionales.

JUIN 2022
AVIS

Le CESER a été saisi pour avis sur le plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 en faveur de l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation.

Ce plan regroupe les trois schémas qui formalisent la stratégie de la collectivité régionale sur ces thématiques pour la période 2022-2028.

LE SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII).

Sur ce schéma, le CESER avait formalisé une contribution en amont « les priorités du CESER pour le futur SRDEII », dans laquelle il avait rappelé les macro-priorités, les objectifs opérationnels et les conditions de mise en œuvre (numérique, transports et infrastructures, liens avec l'international, l'Europe et les régions limitrophes, dialogue social, financement, organisation administrative, gouvernance).

Face aux mutations, le déploiement des transitions en cours nécessite la mobilisation de tous les acteurs. Le « faire-ensemble » à l'échelle du territoire régional est une condition nécessaire à la conduite de tels changements.

LE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI)

Ce schéma se décline en 3 axes d'actions :

- 📌 La Région de l'innovation et de l'entrepreneuriat
- 📌 La Région des compétences et des connaissances
- 📌 La Région de l'ancrage territorial et du rayonnement international.

Dans son avis, le CESER estime que ce schéma répond de manière cohérente aux enjeux d'amélioration des conditions de réussite des étudiants, au souci d'équilibre territorial, et de soutien au développement économique. En matière de recherche et d'innovation, il souligne l'importance d'une recherche fondamentale de haut niveau, condition indispensable aux innovations futures. Il rappelle également le rôle central des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'anticipation et l'accompagnement des grandes transitions : environnementales, technologiques, et sociétales.

LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES (CPRDFOP).

Ce contrat pose le cadre d'un pilotage stratégique à long terme des politiques de formation et d'orientation en région. Il se distingue des autres schémas régionaux par son mode d'élaboration et sa mise en œuvre : il s'inscrit en effet dans le cadre du dialogue régional quadripartite, réunissant l'Etat, la Région, les organisations syndicales de salariés, et les organisations d'employeurs. Le Contrat 2022-2028 propose une ambition partagée : « l'élévation du niveau de compétences et/ou de qualifications ».

Dans son avis, le CESER indique partager les grands enjeux identifiés. Dans la continuité de ses travaux sur le sujet, il souligne l'importance de l'accompagnement individuel des parcours professionnels, en tenant compte des attentes et besoins exprimés par les personnes concernées. Il propose aussi de participer à la mise en place d'un suivi évaluatif permettant d'apprécier l'impact des politiques régionales sur les personnes, les entreprises et les territoires.

LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)

Ce schéma est un document à l'horizon 2030, à caractère stratégique, prospectif, intégrateur de divers schémas et, pour partie, opposable aux documents d'urbanisme que sont les SCOT et PLU.

Après une instruction de plusieurs années à laquelle le CESER a contribué à chaque étape, le SRADDET a été adopté par le Conseil régional en décembre 2019 et approuvé par le préfet début 2020. Depuis lors, des évolutions législatives et réglementaires sont intervenues qui conduisent à modifier le schéma. Ainsi, sa première modification a été soumise au CESER intervenant en qualité de personne publique associée, au même titre que les principales collectivités, leurs groupements, les chambres consulaires ou certaines associations.

Le CESER a émis des observations sur cinq thèmes :

- 📌 Le foncier, thème majeur très impacté par la nouvelle politique de zéro artificialisation nette dont l'assemblée partage l'objectif général tout en formulant plusieurs interrogations pour satisfaire sa faisabilité et sa soutenabilité.
- 📌 Les déchets, dont les trois points d'attention, à hiérarchiser, sont la prévention, la valorisation et l'élimination.
- 📌 Les autres thématiques environnementales telles que l'eau, la biodiversité ou la stratégie bas carbone.
- 📌 La logistique et les mobilités, avec une ambition à faire valoir pour le fret fluvial.
- 📌 L'évaluation du SRADDET et la vie du schéma, à travers une ingénierie de projet, notamment en matière d'action foncière.





SPORT

2024, année de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France. Le sujet du développement de la pratique sportive est éminemment d'actualité.

NOVEMBRE 2023
CONTRIBUTION

Le CESER a choisi de s'en emparer par le prisme du développement de l'activité physique et sportive (APS) en milieu professionnel qui est une réponse à de nombreux enjeux :

- de santé publique : réduction de la sédentarité et de l'inactivité physique ;
- d'amélioration de la qualité de vie au travail et des conditions de travail ;
- d'amélioration de la productivité, de lutte contre l'absentéisme et d'attractivité pour les entreprises.

Le CESER a choisi de traiter du « développement des APS en milieu professionnel », comme l'« ensemble des moyens et des actions mis en œuvre par l'employeur qui concourent à la promotion de la pratique volontaire des activités physiques et sportives (APS) pour les travailleurs à des fins de maintien et d'amélioration de la santé globale dans l'environnement de travail ». Cette acception retenue met en avant la volonté du CESER d'être inclusif dans son approche et de ne pas se focaliser sur les aspects liés à la performance mais bien sur l'enjeu de mettre ou remettre en mouvement les personnes dans une logique d'amélioration de leur santé et de leur bien-être.

Comment et dans quelle mesure le sport d'entreprise peut-il contribuer à remettre en mouvement les personnes éloignées de toute activité physique et sportive, dans une logique d'amélioration de la santé physique et mentale, du bien-être et d'amélioration de la qualité de vie au travail ?

Comment étendre le développement des activités physiques et sportives aux entreprises et secteurs d'activité publics ou privés, peu ou pas concernés ?

Après avoir effectué un état des lieux de la pratique du sport d'entreprise en France, cette contribution s'est penchée sur des initiatives en place en Auvergne-Rhône-Alpes avec un focus sur les collectivités territoriales, les professions libérales et les artisans, secteurs d'acteurs à ce jour les moins concernés par cette dynamique.

Elle a ensuite présenté ses préconisations selon 5 axes :

- Pour une gouvernance régionale territorialisée
- Sensibiliser
- Inciter
- Organiser
- Evaluer

Le CESER propose notamment d'engager des démarches de développement des APS à l'échelle de bassins de vie, et dans une logique inter-entreprises afin de favoriser la mutualisation. Il propose également de créer une plateforme numérique régionale unique dédiée au sport d'entreprise et au sport santé qui permettrait de mettre à disposition l'ensemble des guides et outils existants à destination des employeurs, de recenser les acteurs et les bonnes pratiques identifiées.

95% des Français adultes ont une activité physique insuffisante pour être protectrice.

80% des salariés seraient favorables au sport en entreprise.

13% des salariés pratiquent une activité physique régulière sur ou à proximité de leur lieu de travail.

87% des dirigeants d'entreprise ont conscience des effets positifs du sport en entreprise.

18% mettent en place des actions, seules 16% d'entre elles sont des actions pérennes.



- TER
- Tourisme durable
 - Transversalité
 - Très Haut Débit



TER

L'organisation des services TER avec 1300 trains et 460 cars par jour est au cœur des compétences de la Région.

Cette organisation est régie par une convention d'exploitation passée avec SNCF Voyageurs, en cours depuis 2017 et prolongée jusqu'à la fin 2023.

À cette échéance s'est engagée pour la période 2023-2033 la dernière convention de gré à gré avec la SNCF. Cette convention prépare l'ouverture à la concurrence du TER de telle façon que soit remplie au 25 décembre 2033 l'obligation légale d'un fonctionnement opérationnel complet pour tous les exploitants retenus par l'autorité organisatrice régionale.

Le CESER a en premier lieu rendu un avis en juin 2023 sur l'ouverture à la concurrence du réseau TER dans lequel il prend acte de cette obligation légale en s'interrogeant sur la complexité de la démarche et le rapport bénéfices/coûts supplémentaires. Il approuve la prudence annoncée par l'Exécutif régional pour la mise en œuvre et alerte sur des points de vigilance : équité entre territoires ; charges liées aux biens transférés ; engagement de l'Etat sur le réseau ferré ; pilotage, suivi et évaluation du projet ; volet social.

En décembre 2023, dans un 2e avis, le CESER sollicite un bilan d'exécution et une évaluation. Il souhaite que la convention restaure la confiance de l'utilisateur. Il sera attentif aux clauses sociales à inscrire dans les cahiers des charges des différents lots. Le CESER relève aussi que l'autorité organisatrice devrait mieux connaître les données de pilotage, sans être cependant autorisée par SNCF Voyageurs à en divulguer une partie importante. Le CESER souhaite enfin être informé au maximum.

JUN 2023
AVIS

TOURISME DURABLE

Le CESER a été saisi pour avis sur le rapport du Conseil régional « Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première destination européenne du tourisme durable ».

Il a rendu son avis en juin 2022. Cette saisine est concomitante avec la saisine sur le SRDEII*, dans lequel la Région a choisi de consacrer, compte tenu du poids de l'activité touristique en Auvergne-Rhône-Alpes, environ 8 % du PIB régional, un volet à part entière.

Le rapport développe les enjeux, les objectifs et axes d'intervention de la politique régionale touristique.

L'avis du CESER s'est organisé en trois parties : le contexte, le contenu du plan et les remarques du CESER.

Avec 8% du PIB régional qui lui sont consacrés, et une palette de destinations et d'activités riches et variées, l'activité touristique en Auvergne-Rhône-Alpes est un enjeu régional majeur.

Beaucoup de questionnements sont apparus à la suite de la crise sanitaire, les évolutions ayant été accélérées par les confinements successifs, les modifications des modes de vie et de travail : digitalisation, attente des consommateurs, accentuation des difficultés de recrutement...

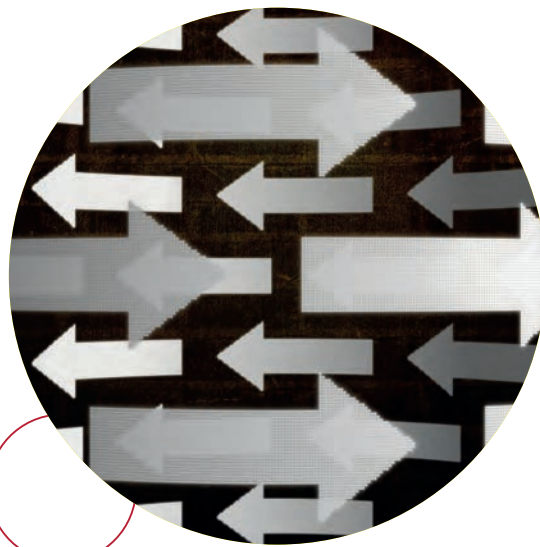
*SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

JUN 2022
AVIS



Le CESER, conscient de ces enjeux, s'était également saisi de cette question au lendemain du 1^{er} confinement. Il a esquissé des pistes de réflexion tant pour les professionnels du tourisme que pour le public.

Par cet avis, le CESER acte la nécessité d'évoluer vers un tourisme durable, de développer des liens avec les activités des territoires, de consolider des domaines d'excellence régionaux pour s'adapter aux nouvelles situations et mettre en place de nouvelles formes de tourisme.



T RANSVERSALITÉ

Tout au long de la mandature 2018-2023, les enjeux de transversalité (thèmes des travaux, instances concernées...) ont régulièrement été abordés au sein du CESER.

La réflexion sur des modes de travail plus transversaux a été menée dans le cadre de la conférence des présidents et du groupe de travail B qui a produit une synthèse sur cette thématique. Pour mener sa réflexion et établir sa synthèse, le groupe de travail a dégagé 4 axes :

- 📌 Recherches et acculturation : réflexions, apports documentaires, terminologie...
- 📌 Recensement des initiatives existantes en interne en matière de transversalité sous toutes ses formes : plus de 45 pratiques internes au CESER et expérimentations ont été recensées.
- 📌 Étude comparative avec consultation écrite des autres CESER et audition du CESE.
- 📌 Consultation écrite en interne des conseillers les plus expérimentés et des chargés d'études.

Cette synthèse a donné lieu à la formulation d'un certain nombre de pistes innovantes pour l'avenir, articulées autour de deux axes :

- 📌 Consolider, structurer, modéliser ce qui se fait déjà, par exemple par la mise au point de fiches méthodologiques.
- 📌 Explorer des pistes d'innovation à même d'accompagner efficacement la mise en œuvre de démarches transversales et proposer toutes les conditions favorables à leur développement.

T RÈS HAUT DÉBIT

Saisi en 2018, le CESER avait alors rendu un avis sur le THD qui avait permis de décrypter l'imbrication entre les réseaux de fibre optique et les réseaux hertziens complémentaires à la fibre, et avait appelé la Région à jouer un rôle d'ensemblier et d'interface.



MARS 2022
MARS 2023
CONTRIBUTION

À la suite du confinement lié à la pandémie, le CESER a estimé nécessaire d'actualiser le sujet et a produit deux contributions en mars 2022 et mars 2023, la première relative aux besoins et à l'offre de THD pour les particuliers, la deuxième pour le marché professionnel des entreprises et services publics.

Eclairées par de nombreux experts nationaux et par des praticiens vivant les réalités sur le terrain, les deux analyses ont été fouillées et ont tenté de rendre accessible aux acteurs locaux le maquis des mécanismes techniques et commerciaux du monde du très haut débit numérique.

La première contribution livre des clés de lecture sur un service de plus en plus essentiel : la demande, l'offre et l'avancement de la couverture régionale très haut débit fixe et mobile, assez difficile à appréhender. Elle alerte ainsi les décideurs et la société civile sur plusieurs points :

- la conjugaison nécessaire des transitions numériques et énergétiques ;
- la qualité réelle du service apporté à l'utilisateur, à toujours placer au cœur des préoccupations ;
- un déploiement et une commercialisation du réseau de fibre optique visant des raccordements réels, en volume et en qualité ;
- une acceptabilité des réseaux mobiles demandant une lutte permanente contre tout risque de fracture territoriale.

La seconde contribution cible le marché des entreprises et services publics, paradoxalement en retard alors qu'il a besoin d'une qualité renforcée, pour assurer la continuité du service voire parfois sa survie.

L'offre est ainsi marquée par :

- la complexité de son architecture, produisant un paysage de couverture en arlequin, avec des déploiements ralentis dans de nombreuses zones privées et aussi dans certaines zones publiques telles que l'Auvergne ou Drôme Ardèche ;
- les incertitudes sur la qualité des réseaux et sur leur ouverture concurrentielle.

Alors que la fermeture du réseau cuivre s'annonce, l'avenir des entreprises et services publics est mis en jeu selon la capacité à relever cinq défis majeurs :

- couverture et pérennité des réseaux sur tous les territoires ;
- fermeture du réseau cuivre à conduire avec une attention particulière ;
- sursaut des collectivités et des représentants des entreprises pour accompagner beaucoup d'entreprises PME et de services publics ;
- dynamique concurrentielle et non discriminatoire des offres de prix ;
- prévention et défense contre les cyberattaques.



- Ukraine
- Urgence



UKRAINE

L'invasion de l'Ukraine par les armées de la Fédération de Russie a constitué une agression injustifiée menaçant gravement la sécurité en Europe.

En mars 2022, le CESER a voté un vœu pour condamner cette attaque militaire et saluer le courage des Ukrainiennes et des Ukrainiens qui s'organisent pour résister à l'envahisseur.

Cette guerre en Europe, qui nous fait entrer dans une nouvelle ère, requiert plus que jamais une unité européenne pour venir en aide aux populations Ukrainiennes en activant la directive temporaire sur l'accueil indiscriminé pour les réfugiés Ukrainiens et en imposant des sanctions au régime de Vladimir Poutine par le maintien d'un haut niveau de pression financière et économique sur la Russie.

Dans son vœu, le CESER a également demandé avec force le retour à la paix dans les plus brefs délais et soutient toutes les initiatives d'accueil et de solidarité avec les réfugiés Ukrainiens en Auvergne-Rhône-Alpes.

URGENCE...

... dans nos montagnes

En mars 2022, le CESER a confié à un groupe de travail le thème « Urgence dans nos montagnes : état des lieux économique et social pour une sortie de crise durable » afin d'identifier des pistes de sortie de crise au lendemain du Covid. En effet, la crise sanitaire a eu des impacts importants sur l'économie, l'emploi et la fréquentation. Pour y faire face, les pouvoirs publics ont mobilisé des soutiens massifs. La crise a aussi accéléré la mise en évidence d'enjeux que la contribution s'est efforcée de présenter. Enfin, les acteurs publics, privés, associatifs ne sont pas restés sans réponse et se sont mobilisés face à ces enjeux. Le CESER a fait des propositions pour que ces actions puissent s'inscrire dans une approche globale et participative à destination des territoires de montagnes.

... climatique et ressource en eau

La commission « environnement et transition énergétique » s'est chargée au nom du CESER d'étudier la nouvelle donne climatique ainsi que ses impacts sur la ressource en eau. En délivrant une lecture des usages variés, le but du CESER est d'accompagner afin d'adopter des actions adaptées et efficaces pour prévenir les conflits. La contribution produite en juin 2022 souhaite enrichir les propositions et décisions politiques en matière de conflits d'usage liés à la ressource en eau.



MARS 2022
CONTRIBUTION

JUN 2022
CONTRIBUTION

MARS 2022
VŒU



- Veille
- Vulnérabilités



VEILLE

La collecte d'information, sélection, analyse et diffusion d'informations aux différents publics contribuent à éclairer les actions et les travaux du CESER.

Au CESER, la veille est sous-jacente pour tous les travaux des instances. A la fois menée par les chargés d'étude sur les sujets de leurs instances et par la chargée de documentation sur les sujets des instances et de manière plus générale sur la situation du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, la veille informationnelle permet notamment de saisir au mieux les sujets sur lesquels les instances travaillent et d'apporter des informations pertinentes pour illustrer les débats.

Depuis octobre 2023, la veille se concrétise notamment par l'envoi d'une lettre de veille des CESER, du CESE et du CES Européen. Cette lettre de veille est envoyée tous les 15 jours à l'ensemble des membres du CESER et fournit un résumé des travaux des autres CESER, du CESE et du CES.

La lettre de veille sur le CESE ET AUTRES CESER



Lettre de veille n°14

Bonjour,
Vous trouverez ci-dessous la lettre de veille n°14 sur les actualités et travaux des CESER, du CESE.
Retrouvez cette lettre et toutes les précédentes sur l'Espace des conseillers, onglet **Veille CESER / Autres CESER**.
Bonne lecture !

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, merci de vous adresser par retour de mail à Louise RIBAUT (louise.ribault@auvergnerhonealpes.fr).

Travaux des CESER

Travaux adoptés



Avis - La lutte contre la pollution sonore au carrefour des compétences de la Région Île-de-France

Sur Ceser-iledefrance.fr le 24 mai 2023



Visionnez le replay du webinaire « Tourisme et attractivité pérenne »

Sur Ceser.centre-valde Loire.fr le 24 mai 2023



Avis - Les tiers-lieux, nouveaux outils au service d'une politique culturelle territorialisée ?

Sur Ceser-iledefrance.fr le 23 mai 2023

VULNÉRABILITÉS

La crise sanitaire débutée en mars 2020 a mis en évidence des situations de fragilités ou de vulnérabilités souvent préexistantes pour certaines franges de la population.



JUN 2022
CONTRIBUTION

Cette crise a également mobilisé de manière inédite les acteurs de notre région, bien au-delà des « plans de soutien » ou « de relance » de l'activité : Etat, collectivités locales, associations, entreprises, syndicats de salariés et organisations professionnelles (...) ont su s'adapter et renouveler leurs modalités d'intervention pour répondre aux besoins dans un contexte inédit.

A travers cette contribution de juin 2022, le CESER a souhaité non seulement faire état des conséquences économiques et sociales de cette crise, mais aussi identifier et analyser les nombreux dispositifs et outils mis en place en Auvergne-Rhône-Alpes pour y répondre. Les trois axes de préconisations développés dans ce rapport visent à une amélioration globale des politiques publiques en direction des populations les plus pauvres.

Les analyses du CESER ont souligné la fragmentation des acteurs des politiques sociales, notamment pour la jeunesse : une meilleure coordination et une mise en cohérence des politiques publiques et des acteurs s'imposent. Le CESER plaide en particulier pour un positionnement plus affirmé de la Région, dans son rôle de « chef de file » des politiques régionales en faveur de la jeunesse, et une reconnaissance de la contribution du monde associatif aux politiques publiques par la mise en place d'un partenariat pérenne.

Enfin, le CESER estime nécessaire de renforcer l'évaluation des politiques sociales, qui sont conduites par une pluralité d'acteurs. Ces politiques nécessitent d'être évaluées dans un cadre régional et partagé en s'appuyant davantage sur les populations concernées.

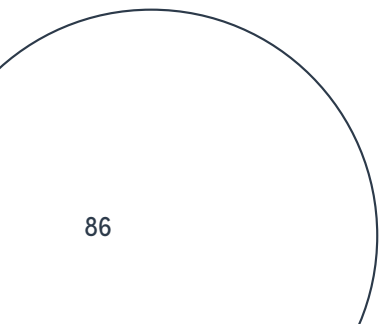
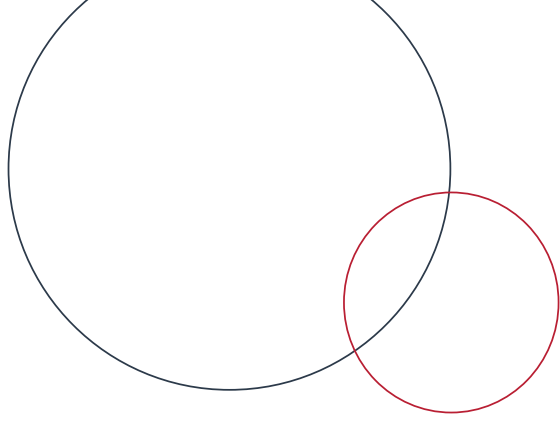
Une étude réalisée avec l'INSEE sur le « halo de pauvreté »

Pour enrichir sa réflexion, le CESER s'est associé à l'INSEE dans le cadre d'une étude inédite visant à éclairer les facteurs de bascule ou de sortie de la pauvreté.

En dressant une photographie des ménages aux revenus modestes sans être pour autant considérés comme pauvres, cette étude a permis d'identifier à travers l'analyse des parcours, des facteurs déterminant la sortie ou l'entrée dans la pauvreté. Cette frange de la population présente des risques réels de basculement dans la pauvreté sans pour autant faire l'objet d'une vigilance particulière.

Un autre constat de cette étude a permis de souligner que la perte de revenus d'activité liée au passage à la retraite constituait un important facteur de fragilisation, en faisant basculer durablement certaines personnes dans la pauvreté ou dans son halo.

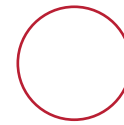
« Vivre juste au-dessus du seuil de pauvreté monétaire : des situations majoritairement transitoires » - INSEE Auvergne-Rhône-Alpes, juin 2022





WW

• Web 2.0



Le CESER adapte son contenu en fonction de son public et du réseau social visé. L'objectif : améliorer la notoriété de l'institution et la visibilité de ceux qui la composent et de ses travaux.

WEB 2.0

Le CESER est présent sur les réseaux sociaux!

Actif sur Facebook et X (Twitter) depuis 2018, il compte sur ces deux réseaux près de 6 00 abonnés.

Le CESER dispose également d'une page LinkedIn très active qui compte plus de 1600 abonnés. Et dernièrement, début 2023, le CESER a rejoint Instagram avec une page qui compte plus de 220 abonnés.

Sur ces différents réseaux, vous pouvez retrouver la présentation de ce qu'est le CESER, de son fonctionnement, ses assemblées plénières en direct, mais aussi ses actus et la présentation des membres qui composent l'assemblée.

Le CESER exprime son dynamisme à travers des vidéos postées sur ces réseaux relatives à des événements, comme la cérémonie des vœux, la participation des membres de la commission « sport, culture, jeunesse, éducation populaire » aux Global Games de Vichy, etc.

Des articles sont régulièrement consacrés aux interviews des présidents d'instance.

Découvrez le CESER et ses travaux sur ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE RHONE ALPES

1 549 abonnés

1 j •

Le **CESER AUVERGNE RHONE ALPES** a voté ce jour la contribution « Une conception élargie de l'éco-industrie au service du territoire »

<https://lnkd.in/eYFgi67h>

Antoine QUADRINI, Laurent Caruana, Michel-Louis PROST, Jacques CADARIO, Gregory Morel, Ingrid Ranchin, Françoise PFISTER






X

• XXL



XXL

En 6 années de mandature, le CESER a fait les choses en grand et a produit de nombreux travaux.

 Pas moins de 135 travaux dont 75 avis ont été rendus à la suite d'une saisine du Conseil régional, 46 contributions, en réponse à des sujets d'auto-saisine, 12 notes et 2 rapports.

Pour donner vie à ces travaux, les 190 conseillers et conseillères du CESER se sont appuyés sur l'expertise de près de 1000 experts. Chercheurs, économistes, élus, historiens, géographes, présidents d'association sportive, culturelle, environnementale, d'entraide... agriculteurs, décideurs publics, chefs d'entreprise, entrepreneurs, fonctionnaires, avocats, professeurs d'université... composent aujourd'hui notre vivier d'experts et font partie du Club des experts.

Pour les accompagner dans leur travail, les 15 instances (commissions thématiques, sections, groupes de travail) ont pu s'appuyer sur une Délégation générale composée de 23 agents.

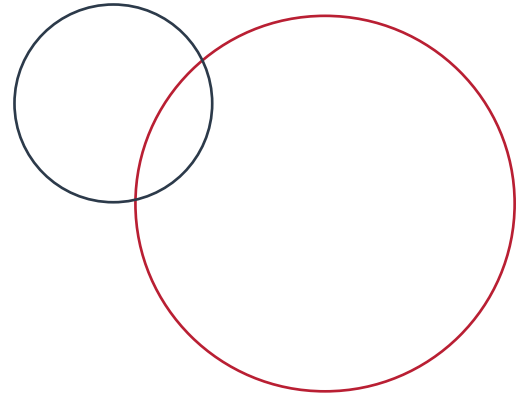
À côté de ces travaux, le CESER a également organisé une consultation citoyenne en 2018 (sur l'avenir de l'Europe), 4 rencontres territoriales, des séminaires, des conférences, des déplacements...

6 années riches et denses pour faire rayonner le CESER et ses travaux !





• Youtube



YOUTUBE

Pour optimiser la visibilité de l'institution et celle de ses travaux, aux côtés de CTV, la chaîne TV du CESER, le CESER est aussi présent et actif sur Youtube depuis 2018.

On peut notamment retrouver :

- La vie institutionnelle
 - Rediffusion des assemblées plénières
 - CESER des Jeunes

- Les paroles d'experts
 - Conférence du CESER
 - Colloques
 - Reportages

- Les acteurs du CESER
 - Interviews des organisations mandantes
 - Présentation des agents qui composent la Délégation générale

- Les actualités du CESER
 - Interviews des présidents d'instances de travail
 - Présentation des candidats pour le Prix du CESER

Des interviews de personnalités sont aussi disponibles. Retrouvez notamment celle de Guillaume GOMEZ, chef cuisinier de l'Elysée, ambassadeur de la gastronomie française.



CESER Auvergne Rhône-Alpes

2 k vues · il y a 5 ans

Délégation CESER - Auvergne Rhône-Alpes



Assemblée plénière du CESER Auvergne-Rhône-Alpes du 26 juin 2023

39 vues · il y a 1 mois

Délégation CESER - Auvergne Rhône-Alpes

Retrouvez l'assemblée plénière du 26 juin 2023, du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional, de la région ...



Assemblée plénière du CESER - 11 juillet 2023

30 vues · il y a 1 mois

Délégation CESER - Auvergne Rhône-Alpes

Retrouvez l'assemblée plénière du 11 juillet 2023, du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional, de la région ...



7

- **Zéro artificialisation
Nette (ZAN)**
- **Zones peu denses**



ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Une politique de Zéro Artificialisation Nette a été annoncée par la loi du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience : face aux effets du dérèglement climatique, elle consiste en la réduction progressive des surfaces artificialisées d'ici 2050.

À cette échéance, sera recherché un arrêt de toute artificialisation nette, une fois intégré l'effet de la « renaturation » de certaines surfaces.

Les Régions doivent mettre à jour leur SRADDET* pour intégrer les dernières évolutions législatives et réglementaires. Consulté en qualité de personne publique associée, le CESER considère que c'est la loi du 22 août 2021 qui apporte le plus grand impact : il faut définir une trajectoire régionale de réduction de la consommation foncière.

Le CESER partage ainsi l'objectif général de sobriété foncière exprimé par la loi, tout en attirant l'attention sur plusieurs exigences :

- 📌 Lister les projets d'envergure nationale ne devant pas élargir au titre de l'enveloppe à considérer dans la trajectoire de réduction régionale.
- 📌 Pour la trajectoire régionale, préférer un équilibre dynamique de la gestion foncière, avec une logique plutôt qualitative que quantitative.
- 📌 Préserver des capacités foncières minimales pour ne pas obérer le développement économique ni le développement rural.

*SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

ZONES PEU DENSES

En préparation de sa feuille de route « mobilités positives 2035 », le CESER a été saisi par le Conseil régional, début 2022, pour avoir son avis sur une question jusqu'ici moins appréhendée dans les interventions régionales en faveur des transports : celle des mobilités dans les zones peu denses.

JUN 2022
AVIS

Définies de manière fonctionnelle et pragmatique comme les espaces où la dépendance à la voiture dépasse 80% des déplacements des personnes, les zones peu denses sont dominantes en Auvergne-Rhône-Alpes, territoire marqué par les montagnes.

À la lumière d'études de cas très concrets émanant de tous les horizons du territoire régional, le CESER a tout d'abord posé un diagnostic des enjeux et des initiatives prises sur le plan local :

Des enjeux de dépendance croissante à la voiture pour les déplacements domicile-travail et pour de nombreux autres motifs, l'espace vécu par chacun dans sa vie quotidienne n'ayant cessé de s'étendre.

Une dépendance qui trouve toutefois ses limites dans le coût des carburants, dans les contrastes territoriaux pour l'accès aux services, dans la vulnérabilité des populations fragiles pour disposer d'un véhicule, dans les investissements colossaux et indispensables pour préserver des réseaux...

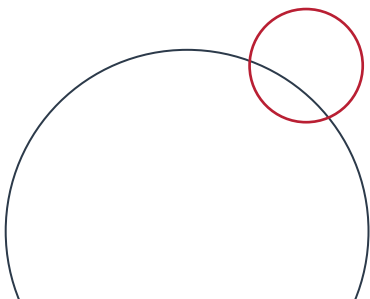


Le CESER a ensuite mis en lumière des initiatives qui foisonnent mais qui sont assez peu connues et articulées.

Le CESER a enfin formulé six axes de propositions :

- « coller » aux besoins et pratiques des usagers, en insistant sur l'écoute usager, la capitalisation des retours d'expérience, les bouquets de service adaptés au public cible ;
- stimuler les potentiels endogènes d'activités et de services dans les territoires ruraux (mutualisations, appui aux tiers de confiance comme les facteurs, soutien à l'investissement de véhicules, gestion foncière en faveur de l'activité...) ;
- organiser une offre cohérente de mobilités, centrée sur le dialogue Région/élus locaux, l'ingénierie de projet ;
- informer les maires sur les données de terrain ;
- mobiliser les ressources de l'Etat, la Région, les constructeurs automobiles ;
- suivre et évaluer, et ne pas s'en tenir au pilotage.

L'intérêt de cet avis a été souligné avec force par le représentant de l'Exécutif régional lors du Congrès des Régions de France le 15 septembre 2022 à Vichy, au cours duquel le CESER en a fait une présentation.



ORGANISATIONS MANDANTES : Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes • Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes • Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes • Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes • Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération régionale des chambres des professions libérales (CNPL) Auvergne-Rhône-Alpes • Centre des jeunes dirigeants d'entreprises Auvergne et Rhône-Alpes • Pôle de compétitivité Lyon Biopôle • Pôle de compétitivité Minalogic Partenaires • Pôle de compétitivité Céréales Vallée • Pôle de compétitivité ViaMéca • Pôle de compétitivité Plastipolis • Pôle de compétitivité Tenerrdis • France Chimie Auvergne-Rhône-Alpes • Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française • Union des industries métallurgiques et électriques (UIMM) Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération nationale des transports routiers (FNTR) Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération des entreprises de transports et logistique de France (TLF) • Union inter-entreprises textiles de Lyon et sa région (UNITEX) • Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires (ARIA) • Délégation territoriale d'Action Logement • Les chambres régionales de la Fédération des promoteurs constructeurs de France Auvergne-Rhône-Alpes • SYNTEC Rhône-Alpes • Société nationale des chemins de fers (SNCF) • Electricité de France (EDF) • La Poste • Union nationale industries carrière (UNICEM) Auvergne-Rhône-Alpes • Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes • Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes • Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes • Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes • Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes • Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes • Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) • Comité régional de la Confédération générale du travail (CGT) Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière (CGT - FO) Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale de la Confédération des travailleurs chrétiens (CFTC) Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE - CGC) Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération syndicale unitaire (FSU) Auvergne-Rhône-Alpes • Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes (URAF) • Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes (CAF) • CARSAT Auvergne • CARSAT Rhône-Alpes • Association régionale des caisses de MSA (ARCMSA) Auvergne-Rhône-Alpes • GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération hospitalière de France région Auvergne-Rhône-Alpes • Délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités • Union nationale des instances de coordination des offices et réseaux de personnes âgées (UNIORPA) • Union régionale des Fédérations départementales Génération Mouvement Les aînés ruraux • Fédération nationale des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes • Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) Auvergne et Rhône-Alpes • Union régionale inter-fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes • Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes • Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes • Université de Lyon • Université Grenoble-Alpes • Université Clermont Auvergne & associés • Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) Auvergne et Rhône-Alpes • Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves (UNAAPE) • Union régionale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (URAPEL) Auvergne et Rhône-Alpes • Association Lyon place financière et tertiaire • Collectif régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes (UR-CIDFF) • Filactions • Union nationale des étudiants de France (UNEF) Auvergne-Rhône-Alpes • Association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV) • Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) • Union nationale inter-universitaire (UNI) • Union régionale des fédérations des œuvres laïques (URFOL) Auvergne-Rhône-Alpes • Comité régional olympique et sportif Auvergne et Rhône-Alpes • Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes • Union fédérale des consommateurs « UFC Que Choisir » Auvergne et Rhône-Alpes • Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Auvergne-Rhône-Alpes • Association Rhône-Alpes des consommateurs (ARAC) • Fondation du Patrimoine • Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC) • Association Sauve qui peut le court métrage • Association Ardèche Images • EPCC • CITIA • Association Imaginove • Association GRAC (Groupement régional de l'action cinématographique) • ACRIRA (Association des Cinémas de recherche Indépendants de la région alpine) • Association les Ecrans • Association Plein champ • La Cinéfabrique • Associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes • Association des libraires Auvergne et Rhône-Alpes • Association régionale des organismes d'habitation à loyers modérés (A.R.R.A.H.L.M) • Association régionale de la Confédération nationale du logement Auvergne-Rhône-Alpes (CNL) • Union régionale solidaires pour l'habitat (SOLIHA) • Fédération des entreprises publiques locales (EPL) • Union nationale de la propriété immobilière (U.N.P.I) • Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Auvergne-Rhône-Alpes • Aide à toute détresse quart-monde • Union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes • Secours populaire français Rhône-Alpes et Auvergne • Délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes • Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE) • Association Filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes • URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne • Direction régionale de l'Association des paralysés de France (APF) Auvergne-Rhône-Alpes • Fondation Perce Neige • Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) Auvergne-Rhône-Alpes • Association nationale des apprentis (ANAF) • Fondation OVE • Handi-Sup Auvergne • Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes • Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) • Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement (FRANE) • Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux (LPO) • Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne • Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes • Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable • Personnalités qualifiées désignées par le Préfet.



ceser.auvergnerhonealpes.fr

CESER AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon Cedex 02
T. 04 26 73 49 73

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29

Mail : ceser@auvergnerhonealpes.fr